

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 22 MAI 2018**

Le 22 mai 2018, à 19 h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17^{ème} arrondissement le mercredi 16 mai 2018, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de ces convocations et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^{ème} Arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :
Mme BENTAALLAH, M. BERTHAULT, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, M. DE SEGONZAC, Mme DUMAS, Mme FRATTAROLI, Mme GORDON-SCHOR, M. GUERRE, Mme JOHNSON, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LECOMTE-SWETCHINE, M. LEDRAN, Mme LEPETIT, M. MALLO, M. REMOND, Mme ROMEO, M. VINCENT.

Sont arrivés en cours de séance :
M. BOUET (à la délibération N° 17-18-108)
M. DUBUS (à la délibération N° 17-18-109)
Mme NAHMIAS (à la délibération N° 17-18-107)
Mme PEYRICOT (à la délibération N° 17-18-107)
Mme TOURY (à la délibération N° 17-18-109)

Sont partis en cours de séance :
Mme DUMAS (à la délibération N°17-18-129)
Mme KUSTER (à la délibération N°17-18-126)
M. REMOND (à la délibération N°17-18-134)

Excusés, ayant donné pouvoir :
Mme BESSIS donne pouvoir à Mme BENTAALLAH
M. KLUGMAN donne pouvoir à Mme LEPETIT

Excusés :
M. DEBRÉ
Mme DELPECH
Mme GACHET
Mme JACQUEMONT
Mme LUBIN-NOEL
Mme PANNIER
M. PECHENARD
Mme ROUAH-ZANGRILLI
M. VANTIEGHEM

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Ordre du jour :

I. Adoption de la procédure d'urgence (172018016)

II. Désignation du secrétaire de séance (172018013)

III. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril 2018 (172018014)

IV. Adoption du budget supplémentaire 2018. (172018015)

V. Examen pour avis des projets et vœux suivants :

2018 SG 27 Signature d'une Convention de Partenariat entre la Ville de Paris et Embix d'une part et Enedis d'autre part concernant les données de consommation et de production d'électricité.

2018 DDCT 110 Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil.

2018 DFPE 7 Subventions (144.000 euros) et conventions avec six associations pour leurs groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents.

2018 DFPE 107 Subventions (471 820 euros), convention et avenant avec l'association France Horizon (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DASCO 45 Caisse des Écoles (17^{ème}) - Subvention (36 356 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2018 DASCO 65 Caisse des écoles (17e)-Solde de la subvention 2017 (105.970 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

2018 DASES 2 Subventions (252 300 €) et avenants aux conventions avec 15 espaces de proximité intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse.

2018 DAE 193 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant : 12883 euros.

2018 DAE 194 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 1 500 euros.

2018 DAC 274 Subventions (4500 euros) aux associations culturelles intervenant dans le cadre de la politique de la ville dans le 17^{ème}.

2018 DDCT 40 Subventions (55 500 euros) à 8 associations, et conventions pour le financement de projets sociaux dans les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales issues du plan de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants.

2018 DDCT 42 Subvention (222 661 euros) à 28 associations au titre l'intégration et des résidents non communautaires 1/ 2

2018 DDCT 46 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (7 500 €) à cinq associations œuvrant dans le 17ème dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2018 DPE 26 Subventions (161.660 euros) et conventions avec neuf associations gestionnaires de recycleries.

2018 DAE 74 Subventions (90.000 euros) et conventions avec neuf structures lauréates de l'appel à projets Paris-Campagne.

2018 DLH 131 Location d'immeubles passage Petit Cerf (17e) à la RIVP – avenants à baux emphytéotiques.

V172018039 Vœu rattaché à la délibération 2018 DLH 131 portant location d'immeubles passage Petit Cerf (17 e) à la RIVP – avenants à baux emphytéotiques.

V172018042 Vœu rattaché à la DLH 131 - Relatif au Passage du Petit Cerf.

2018 DLH 137 Location de l'immeuble 12-18, bd de Fort de Vaux (17e) à ADOMA-Avenant au bail emphytéotique

2018 DLH 146 Location de l'immeuble 123, rue de Tocqueville (17e) à la RIVP - Déclassement du domaine public et Bail emphytéotique.

VI. Vœux

V172018038 Vœu relatif aux dysfonctionnements de la société Moovia chargée du contrôle du stationnement payant et de la verbalisation dans le 17e arrondissement

V172018037 Vœu relatif à la dénomination du Centre Paris'Anim Clichy-Batignolles : Centre Paris'Anim Mado Robin.

V172018036 Vœu relatif au dispositif « Opération tranquillité vacances »

V172018040 Vœu relatif à l'insécurité dans le quartier Clichy-Batignolles.

V172018035 Vœu relatif à la situation générale des immeubles ICF La Sablière situés 164, rue de Saussure dans le 17e arrondissement.

V172018034 Vœu relatif au projet de base logistique urbaine ferroviaire.

V172018041.Vœu relatif à l'inversion temporaire et jusqu'au mois de novembre 2018 du sens de circulation de la rue de la Jonquière entre la rue du Docteur Paul Brousse et le boulevard Bessières.

V172018043 Vœu relatif au maintien de la fermeture la nuit du Parc Martin Luther King pendant la période estivale 2018.

La séance est ouverte à 19h10.

M. BOULARD : Je voudrais que nous ayons une pensée pour Jean de Préaumont dont nous venons d'apprendre le décès. Ancien député de Paris, ancien conseiller de Paris 17^{ème} arrondissement, il a été conseiller général du 11^{ème} secteur qui correspondait au 17^{ème} arrondissement de 1971 à 1977. Il a été ensuite conseiller de Paris du 17^{ème} arrondissement jusqu'en 1983. Avocat, il était né le 8 juin 1922 à Murat. Il fut un pilier du parti gaulliste sous diverses dénominations (UNR, UD5ème, UDR, RPR). Suppléant de François Missoffe, il devient député de Paris lorsque son titulaire entra au gouvernement Debré en 1961. Puis il fut réélu en 1962, dans la circonscription voisine du 17^{ème} arrondissement. Constamment réélu jusqu'en 1986, il accomplit un dernier mandat de 1986 à 1988, comme député de l'Essonne, dans le cadre d'une élection à la proportionnelle. Ce sont au total près de 27 ans de vie parlementaire. Il fut aussi longtemps membre de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Nos pensées vont à sa famille et à ses proches. Je vous propose que nous nous levions afin de respecter une minute de silence.

Les élus respectent une minute de silence.

DELIBERATION N° 17-18-104

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence. (172018016)

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu les articles L 2121-12 et L 2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement adopte la procédure d'urgence.

Nombre de votants : 22 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 22

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-105

OBJET : Désignation du secrétaire de séance. (172018013)

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 16 mai 2018 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Hubert DE SEGONZAC, Adjoint au maire, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 22 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 22

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-106

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril 2018. (172018014)

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu l'article L2121-23 § 2 du C.G.C.T. ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 22 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 22
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-107

OBJET : Adoption du budget supplémentaire 2018. (172018015)

M. LAVAUD : Lors de notre séance du 16 avril dernier, nous avons adopté le compte administratif de l'état spécial du 17^{ème} pour 2017. Les crédits non consommés en 2017 sont reportés de plein droit et inscrits au budget supplémentaire de 2018, selon une ventilation définie dans ce projet. Il s'agit ce soir de voter ce budget supplémentaire.

Le report total est de 954 586 €, dont 573 299 € au titre du fonctionnement et 181 286 € au titre de l'investissement. Le budget supplémentaire ne prend pas tout le report en compte, puisqu'il s'établit à 904 318 €. Cette différence est due à un transfert de 50 268 € de la dotation de gestion locale de l'état spécial du 17^{ème} arrondissement vers le budget de fonctionnement municipal (transfert à la DEVE principalement pour permettre des achats de végétaux au Centre de production horticole de Rungis pour 29 000 € et des achats de petits matériels par le magasin central de la direction pour 20 000 €). Je signale ici que ce transfert est effectué chaque année.

Concernant les 904 318 €, notons qu'aucun abondement supplémentaire n'a été demandé cette année. Les crédits ouverts résultent donc du cumul des budgets primitifs et du report après déduction du transfert sollicité de 50 000 € dont je viens de parler.

Cette somme de 904 318 € est ventilée ainsi :

- Couverture des restes à payer au titre de 2017 pour 599 000 € ;
- Financement de dépenses nouvelles, notamment :
- o une hausse prévisionnelle des dépenses de fluides, réajustées aux dernières prévisions, pour 250 000 €, rattrapage récurrent ;
- o plus conjoncturel, le maintien de l'ouverture de la piscine Bernard Lafay durant toute l'année 2018, pour 42 000 € par rapport au budget primitif, qui anticipait sa fermeture durant 6 mois au cours de 2018, repoussée à 2019 ;
- o le gardiennage du Conservatoire pour des raisons de sécurité, pour 23 000 € ;
- o la réinscription des reports libres d'emploi de la dotation d'animation locale et de la dotation d'investissement, pour 37 000 €.

Le budget supplémentaire de la dotation d'investissement s'élève donc à 181 286 €, et, en Fonctionnement (dotation d'animation locale et dotation de gestion locale), il s'établit à 723 031 €.

Au global, le montant des crédits ouverts de l'état spécial se détaille comme suit :

- Animation locale : 951 000 € ;
- Gestion locale : 8 421 000 € ;
- Investissement : 592 000 €.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2, relatifs à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon ;

Vu l'article L 2511-45 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Bertrand LAVAUD, Adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, un avis favorable est donné au projet 172018015 par lequel :

ARTICLE UNIQUE : Le budget supplémentaire 2018 est adopté en recettes et en dépenses. (cf. annexe)

Nombre de votants : 24 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 24
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-108

OBJET : Signature d'une Convention de Partenariat entre la Ville de Paris et Embix d'une part et Enedis d'autre part concernant les données de consommation et de production d'électricité sur la ZAC Clichy Batignolles dans le cadre du projet « CoResponsability in District Energy Efficiency & Sustainability (CORDEES) », projet lauréat de l'appel à projets européen « Actions Innovatrices Urbaines » du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). 2018 SG 27

M. BERTHAULT : Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Ville et Embix d'une part, et Enedis d'autre part, concernant le projet CORDEES, que nous connaissons bien. C'est un projet lié à la ZAC Clichy-Batignolles qui a été lauréat d'un appel à projet sur les actions innovatrices urbaines, et financé par le FEDER. Nous avons un beau projet d'aménagement qui permet de créer une gouvernance innovante et efficace de gestion énergétique sur le quartier, via la création d'un nouvel acteur local, le facilitateur énergétique, dont le projet CORDEES définit le rôle. La Ville de Paris et Embix, qui est la société organisant cette gouvernance énergétique, vont passer un partenariat avec Enedis de façon à ce qu'Enedis puisse accompagner ce projet avec la mise à disposition de données de consommation d'électricité, notamment le suivi de production solaire du quartier, le suivi de la consommation d'électricité et le suivi de la puissance électrique maximale du quartier.

Il s'agit d'un beau projet, financé par l'Union européenne. Nous l'avons mis en valeur lors de la Fête de l'Europe au sein de la Mairie du 17^{ème} pour proposer aux conseillers de quartier qui le souhaitent de bénéficier d'une présentation du projet et de faire le tour du quartier, puisque c'est tout le côté ouest de la ZAC Clichy-Batignolles qui va être concerné et qui va donc, dans les deux ans à venir, bénéficier de cette nouvelle gouvernance énergétique qui s'inscrit aussi dans le cadre du plan climat énergie de la Ville de Paris.

A tous ces titres-là, je vous demande de bien vouloir approuver cette convention.

Mme NAHMIA : C'est un projet que l'on suit depuis deux ou trois ans. Nous sommes très fiers, car c'est une vraie innovation. Nous sommes peut-être les premiers en France à lancer un tel projet de collaboration avec tous les partenaires, que ce soit la Ville de Paris, le 17^{ème} arrondissement, Paris-Batignolles Aménagement, l'aménageur, les gestionnaires d'électricité. C'est une collaboration complète pour faire de ce quartier un quartier éco-énergie à 100 %. Et c'est un modèle sur le suivi et l'analyse des données. Si cela fonctionne, cela va être un modèle qui va pouvoir se décliner dans d'autres villes en France. Ce projet va être observé, il s'agira de voir notamment si à terme il n'y a pas de possibilités de pouvoir peut-être un jour ou l'autre vendre de l'énergie au voisin. Cela aura des répercussions sur l'avenir. Nous ne pouvons que voter cette délibération.

Mme LEPETIT : Je rappelle que si ce projet est né, c'est parce que PBA s'est porté candidat. Ce projet est créateur d'emplois. Les deux orateurs précédents ne l'ont pas dit, mais c'était sans doute dans leur esprit. Je pense qu'il est important de créer des emplois qui n'existaient pas encore hier, et sans doute d'autres encore naîtront demain liés au climat et à l'énergie.

M. BOULARD : Effectivement, cela créera un emploi. Il y a tout un enjeu d'information des habitants du quartier sur la performance énergétique. Je vous propose de passer au vote.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'exposé des motifs par lequel Madame La Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement de signer une convention de partenariat avec ENEDIS,

Sur le rapport présenté par M. Jean Didier BERTHAULT, Conseiller de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2018 SG 27 par lequel :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de la convention de partenariat.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention susmentionnée.

Nombre de votants : 25 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 25

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°17-18-109

OBJET : Signature d'une convention Ville - Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet « APPROACH » consacré à l'inclusion et participation des citoyens européens mobiles dans la vie politique et civique de leur pays européen d'accueil. 2018 DDCT 110 / DGRI / DFA

M. BERTHAULT : C'est un projet d'une autre nature, car il s'agit de sensibiliser les citoyens européens d'origine étrangère dans leur ville d'accueil, Paris, et d'encourager leur participation dans la vie politique locale. Ce projet APPROACH a été mis en réseau avec la Ville de Paris, mais aussi d'autres villes européennes (Lisbonne, etc.) et il sera piloté par l'Association européenne pour la démocratie locale. Ce projet est financé en effet par l'UE. L'association récupère les fonds et les répartit au niveau des différentes villes de façon à ce qu'elles puissent bénéficier de subventions pour faire fonctionner ensuite cette application. La Ville de Paris bénéficie d'une subvention d'à peu près 70 000 € et l'association ALDA va coordonner l'ensemble du projet.

C'est donc un appel à projet de la Commission européenne qui vise à subventionner des actions permettant de renforcer l'inclusion des citoyens qui s'installent dans un pays européen autre que leur pays d'origine et de développer une application. Le projet comportera trois étapes majeures, trois phases. Une première phase de six mois pour identifier les besoins des citoyens européens aujourd'hui dans leur ville d'accueil. Une deuxième phase qui va constituer un échange de bonnes pratiques entre les villes impliquées dans ce projet. Et une dernière phase

de six mois qui consistera en l'élaboration de cette application et en la promotion par le personnel administratif et les municipalités partenaires de cette plate-forme internet.

Tout ce qui peut favoriser l'implication dans la démocratie locale de l'ensemble de ces citoyens est une bonne chose. Nous voterons donc cette délibération.

J'ai un seul regret dans la présentation de la Ville de Paris, c'est que l'on parle beaucoup de démocratie locale et d'implication des citoyens dans la démocratie locale, mais on ne parle à aucun moment des mairies d'arrondissement qui sont quand même le premier échelon de la démocratie locale. Il sera nécessaire de le rappeler en Conseil de Paris et en Commission. Il est tout à fait important que ces citoyens de l'UE, dont le premier contact et le premier accueil va être leur mairie d'arrondissement respective, soient accueillis dans des conditions optimales. Les mairies d'arrondissement doivent donc être totalement impliquées dans ce projet.

M. LECOMTE-SWETCHINE : Nous trouvons que l'idée lancée est excellente, tout comme la méthodologie proposée. Mais, dans tous ces types de projets, il manque toujours un peu le retour d'expérience. Cela permet de savoir comment cela a fonctionné, comment cela a été perçu et ce que cela a permis de construire. Il est toujours un peu dommage d'être privé de ce retour d'expérience.

M. BERTHAULT : C'est tout à fait juste, cela vient surtout de la Ville de Paris. Dans ce projet, le financement se fait par un FEDER ou un financement de l'UE. Ici, le cahier des charges est tellement strict, que de toute façon il y a obligation de donner un compte rendu complet de l'action, de la valoriser et d'en faire ensuite des annexes complètes, transmises ensuite l'UE ou à la Commission. Ce sont des financements extrêmement contrôlés, avec un cahier des charges extrêmement précis.

Le conseil d'arrondissement,

Vu le règlement (UE) n° 1381/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif à l'établissement du programme « Droits, égalité et citoyenneté » ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;
Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris demande au conseil d'arrondissement l'autorisation de signer d'une convention Ville - Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet « APPROACH » et une seconde convention avec l'association ALDA ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Didier BERTHAULT, Conseiller de Paris ;
Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2018 DDCT 110 / DGRI / DFA par lequel :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer la convention Ville - Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet « APPROACH » consacré à l'inclusion et la participation citoyenne des européens mobiles dans leur ville d'accueil ;

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer la convention Ville – ALDA, coordinatrice du projet précité, qui réceptionnera l'intégralité de la subvention de la Commission européenne, et reversera la quote-part de la Ville de Paris, partenaire du projet

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2018 et suivants, rubrique 0241, nature 74-74778-R.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2018 et suivants, rubrique 0241, aux chapitres 011 et 012 et sur le budget d'investissement de la Ville de Paris 2018 et suivants, rubrique 0241, au chapitre 21, sous réserve des décisions de financement.

Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-110

OBJET : Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents - Subventions (144.000 euros) et conventions avec six associations pour leurs actions dans les 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements. 2018 DFPE 7

Mme BENTAALLAH : Nous sommes sollicités pour attribuer une subvention à l'association CEFIA pour ce projet, les familles des Epinettes. Il s'articule autour de deux axes : les activités d'accès à la culture et le développement de groupes de paroles. Le montant proposé est de 144 000 €. Je vous propose de l'adopter.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement la signature de conventions et l'attribution de subventions à six associations pour leurs groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents ;

Sur le rapport présenté par Mme Khedidja BENTAALLAH, Conseillère du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2018 DFPE 7 par lequel :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les six conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations « 13 pour Tous » (13e), « Espace 19 » (19e), « École des Parents et des Éducateurs d'Île-de-France » (11e), « Centre Épinettes Familles Insertion Accueil » (CEFIA) (17e), « Le Picoulet » (11e) et « Archipélia » (20e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.500 € est attribuée à l'association « 13 pour Tous » pour son action « Club parents en scène » (19943 - 2018_03761).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 10.000 € est attribuée à l'association « Espace 19 » pour son « Université Populaire de Parents » (246 - 2018_06517).

Article 4 : Deux subventions d'un montant chacune de 50.000 € sont attribuées à l'association « École des Parents et des Éducateurs d'Île-de-France » pour son action visant à développer les échanges entre parents et réseaux de pairs (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 18e, 20e) et l'activité « Café des parents et son extension hors les murs » (11e) (19633 - 2018_05427 / 2018_05426).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 10.500 € est attribuée à l'association « Centre Épinettes Familles Insertion Accueil » (CEFIA) pour son action « Les familles des Épinettes » (3001 - 2018_06569).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5.000 € est attribuée à l'association « Le Picoulet – Mission Populaire XIe » (11e) pour son action « Agir avec et pour la famille » (8561 - 2018_04803).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association « Archipélia » pour son espace de co-construction avec les parents du quartier au sein de la halte-garderie (18047 - 2018_04418).

Article 8 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la fonction 4, chapitre 65, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris

Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-111

OBJET : Subventions (471 820 euros), avenant n°2 et convention avec l'association France Horizon (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance. 2018 DFPE 107

Mme BENTAALLAH : Nous sommes sollicités pour attribuer une subvention à l'association France Horizon, qui exploite dans le 17^{ème} arrondissement, au 143 avenue de Clichy, un établissement multi-accueil de 56 places. Le montant proposé est de 266 598 €. Je vous propose de l'adopter.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement l'attribution d'une subvention à l'association France Horizon.

Sur le rapport présenté par Mme Khedidja BENTAALLAH, Conseillère du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2018 DFPE 107 par lequel :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°2 à la convention et une convention, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association France Horizon ayant son siège social 5 place du Colonel Fabien (10e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 205 222 euros est allouée à l'association France Horizon pour son établissement multi-accueil sis dans le 14^{ème} arrondissement de Paris (n° tiers SIMPA 185613, n° dossier 2018_02675).

Article 3 : Une subvention de 266 598 euros est allouée à l'association France Horizon pour son établissement multi-accueil sis dans le 17^{ème} arrondissement de Paris (n° tiers SIMPA 185613, n° dossier 2018_02676).

Article 4 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 42210006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018.

Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-112

OBJET : Caisse des Écoles (17ème) - Subvention (36 356 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. 2018 DASCO 45

Mme BOUGERET : Cette délibération est relative à la Caisse des Ecoles et à la subvention liée aux séjours de vacances. Elle s'élève à 36 356 € et permet en complément des budgets de la Caisse des Ecoles de financer un certain nombre de séjours vacances selon les critères et montants précisés dans la délibération. Je vous propose d'adopter cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement l'attribution d'une subvention à la caisse des écoles du 17ème arrondissement pour la mise en œuvre de séjours de vacances ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Conseillère de Paris et 1^{ère} Adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2018 DASCO 45 par lequel :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 36 356 euros est attribuée à la caisse des écoles du 17ème arrondissement pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Article 2 : La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au budget municipal de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 657361, rubrique P332.

Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-113

OBJET : Caisse des écoles (17e) - Solde de la subvention 2017 (105.970 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire. 2018 DASCO 65

Mme BOUGERET : Il s'agit encore d'une délibération relative à la Caisse des Ecoles. Il est question ici du solde de la subvention pour la restauration scolaire, péri et extra-scolaire. Ce solde s'appuie sur le calcul de l'année passée, puisque les modalités de financement et de dialogue de gestion ont été modifiées pour la période à venir 2018-2020. La somme de 105 970 € correspond à ce solde, qui revient à la Caisse des Ecoles du 17^{ème}. Je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2511-2, L.2511-13, L.2511-29 ;

Vu la délibération 2014 DASCO 1171 du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014 fixant les modalités d'attribution des subventions allouées par la Ville de Paris pour la restauration scolaire et périscolaire pour la période 2015-2017 ;

Vu la délibération 2017 DASCO 67 du Conseil de Paris des 3, 4 et 5 juillet 2017 fixant pour 2017 le montant de la subvention de restauration allouée par la Ville de Paris à la Caisse des écoles du 17e arrondissement ;

Vu la délibération 2017 DASCO 117 du Conseil de Paris des 3, 4 et 5 juillet 2017 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire pour la période 2018-2020 ;

Vu la délibération 2017 DASCO 170 du Conseil de Paris des 11, 12 et 13 décembre 2017 fixant pour 2018 le montant de la subvention de restauration allouée par la Ville de Paris à la Caisse des écoles du 17e arrondissement;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement un solde de 105.970 euros au titre de la subvention 2017 de restauration scolaire, péri et extrascolaire pour la Caisse des écoles du 17e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Conseillère de Paris et 1^{ère} Adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2018 DASCO 65 par lequel :

Article 1er : Le montant du solde à attribuer à la Caisse des écoles du 17^e arrondissement par la Ville de Paris au titre de la subvention de restauration scolaire, péri et extrascolaire 2017 s'élève à 105.970 euros.

Article 2 : Le dernier versement de la subvention de restauration 2018 qui intervient au cours du second semestre 2018 est ajusté du montant du solde 2017 arrêté à l'article 1er.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique P281, nature 657361 - D, destination 28100030 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.

Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°17-18-114

OBJET : Subventions (252 300 €) et avenants aux conventions avec 10 espaces de proximité intervenant dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention unique de la Ville de Paris avec ces associations. (Une subvention de 1 083 400 € est proposée au Conseil Départemental). 2018 DASES 2 DDCT DAC DASCO DJS DFPE

M. CHARPENTIER : Cette délibération concerne plusieurs subventions. Elle concerne pour le 17^{ème} le Centre Kirikou RSI La Ressource, que nous avons visité samedi dernier avec Olga JOHNSON, Benjamin MALLO et Geoffroy BOULARD, à l'occasion des universités de Kirikou qui portait sur le thème des parents. C'est une association que nous connaissons bien et qui travaille activement sur le territoire. Elle a mené de nombreuses consultations pour les enfants en 2017 et elle est très intégrée dans le tissu associatif local. Nous travaillons en bonne intelligence avec elle. Cette délibération propose une subvention de 30 000 €, ventilée dans différentes actions :

- 15 000 € au titre de la jeunesse et des sports ;
- 6 500 € au titre des familles et de la petite enfance ;
- 1 500 € venant de la direction de la DDCT ;
- 4 000 € au titre de la politique de la Ville ;
- 3 000 € au titre de la culture.

Je vous propose de voter cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement de signer dix avenants aux conventions conclues avec les espaces de proximité dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention unique de la Ville de Paris avec ces associations, fixant le montant de la subvention de la Ville de Paris à 252 300 € euros au titre de l'exercice 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2018 DASES 2 DDCT DAC DASCO DJS DFPE par lequel :

Article 2 : Une subvention globale de 30 000 euros au titre de 2018 est attribuée à l'association Réel Symbolique Imaginaire – La Ressource, 45 rue Berzelius (17e), (numéro simpa : 5101), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Université populaire » (2018_01475 / DDCT-SPV/2000 €)
- « Fonction parentale et urgence » (2018_01800 / DDCT-SPV/2000 €)
- « Axe culturel » (2018_04770/ DAC/3.000€)
- « Être jeune à Paris en 2018 » (2018_02283 / DJS – SDJ /15.000 €)
- « Fonction parentale et urgence » (2018_04800 / DFPE / 6.500 €)
- « Emploi, ateliers sociolinguistiques et accès à l'emploi », (2018_04814/ DDCT-SEII/ 1500€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 11 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2018 conformément au tableau ci-dessous :

Organisme bénéficiaire	Intitulés de l'action	Montant du financement
Chapitre 65 - Fonction 2 - Rubrique 213 – Destination 2130005 Nature 65748 (DASCO)		
CAFEZOIDE	« Le facteur des enfants et le bien être à l'école »	2 000 €
Total		2000 €
Chapitre 65 - Fonction 3 - Rubrique 3261 Destination 3260004–Nature 65748 (DJS sport)		
A.S.Quartier Saint-Bernard	Sport de proximité	10.000 €
Espoir 18	Sport de proximité	25.000 €
Plus Loin	Sport de proximité	41.300 €
Total		76 300 €
Chapitre 65 - Fonction 5 - Destination 5200001 - Rubrique 52 - Nature 65748 (DDCT SPV)		
RSI la Ressource Kirikou	« Université populaire » et « Fonction parentale et urgence »	4000 €
CAFEZOIDE	« Rues aux enfants, Paris plage et ludothèque de rue »	2000 €
Plus Loin	« Pôle sportif » ; « Pôle sportif » ; « Pôle culture»	16 500 €
Total		22 500 €
Chapitre 65 - Rubrique 3112 – Destination 3110008 - Nature 65748 (DAC)		
RSI la Ressource Kirikou	« Axe culturel »	3 000 €
Compagnie Résonances	« Pôle pratique artistique : enfants/ados/jeunes/adultes »	13 500 €
Cultures sur cour	« Actions éducatives et artistiques en direction des enfants et des adolescents »	2 000 €
Plus Loin	« Les ateliers arts de la scène»	3 500 €
Total		22 000 €
Chapitre 65 - Fonction 3 - Rubrique 338, Destination 3380002 - Nature 65748 (DJS jeunesse)		
RSI la Ressource Kirikou	« Être jeune à Paris en 2018 »	15 000 €
Compagnie Résonances	« CULTURE : Pôle pratique artistique : enfants/ados/jeunes/adultes »	3 000 €
Cultures sur cour	« Éducation et culture - Actions éducatives et artistiques en direction des enfants et des adolescents »	5 000 €
Plus Loin	« Projet global 2018 de l'association »	10 000 €
Espoir 18	« Socialisation et insertion des jeunes âgés de 9 à 25 ans par des actions éducatives et citoyennes »	7 000 €
Entr'aide	« Médiation à la prévention : Dispositif Action Jeune & Jeunes adultes trans-arondissement 18&19 » et « Citoyenneté active et participative »	6 500 €
Association de culture berbère ACB	« ÉDUCATION - Participation à la vie publique des jeunes »	3 000 €
Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire - ADOS	« EDUCATION Mobilisation et Prévention auprès des jeunes 11/14 ans et 14/17 ans pour éviter le décrochage scolaire et favoriser leur insertion sociale»	35 000 €
Total		84 500 €
Chapitre 65 - Fonction 4 – Rubrique 4212 – Destination 4212021 - Nature 65748 –(DFPE)		
Cultures sur Cour	Le temps des femmes	4.000 €
Cafézoïde	Café des enfants	24.000 €
Plus Loin	Accompagnement culturel des familles	3.000 €
ADOS	Accompagnement des familles et animation familiale	4.000 €
RSI La Ressource Kirikou	Fonction parentale et urgence	6.500 €
ACB	Soutien à la fonction parentale	2.000 €
Total		43.500 €
Chapitre 65 – Rubrique 52 - Destination : 5200001 - Nature 65748 (DDCT SEII)		
RSI La Ressource Kirikou	Emploi, ateliers sociaux linguistiques et accès à l'emploi	1500 €
Total		1.500 €
TOTAL		252 300 €

Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 27
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N°17-18-115

OBJET : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant : 12883 euros. 2018 DAE 193

M. GUERRE : Le renouvellement de la totalité des 360 kiosques actuellement implantés nécessite pour chaque emplacement au moins deux semaines pour les travaux de dépose, de réalisation de dalle et de pose des nouveaux kiosques. Une semaine supplémentaire pourra être nécessaire pour les travaux de raccordement. Pendant ces périodes d'interruption de vente de presse, il est proposé d'approuver le principe du versement d'une indemnité calculée proportionnellement au chiffre d'affaires presse réalisée par le kiosquier l'année précédente sur la même période que celle de la fermeture du kiosque. Les charges qui pèsent sur les kiosquiers seront déduites. Les indemnités exceptionnelles permettront de couvrir le manque à gagner durant la période des travaux de deux à trois semaines. Pour cette délibération, 3 478 € ont été attribués dans le 17^{ème} au kiosque exploité par M. Stéphane GUYOMARD, exploitant du kiosque à journaux situé 1, place du Maréchal Juin. Celui-ci a signé la convention le 27 avril 2018. Je vous demande de bien vouloir admettre un avis favorable.

M. DUBUS : Il faut rappeler que cette profession souffre beaucoup à Paris. Beaucoup ont disparu. Donc, cette initiative de changer et de moderniser les kiosques est une bonne initiative que nous devons soutenir, ce que nous allons faire.

Néanmoins, se posent un certain nombre de problèmes. D'abord, les kiosquiers ont des conditions de travail très difficiles. Par ailleurs, ils ont aussi des conditions de rémunération assez modiques. La rénovation devrait leur rapporter beaucoup. Ils ont été frappés par la révolution numérique de plein fouet et la pyramide des âges à Paris des kiosquiers est très mauvaise. Beaucoup de kiosquiers arrivent à la limite de la retraite, et je ne sais pas si on va retrouver des repreneurs pour ce genre de commerce.

Concernant cette délibération, je constate que l'indemnisation est d'un bon niveau. Cependant, il y a quelque chose qui ne va pas dans l'organisation de la rotation des fermetures. Avenue de Wagram, deux kiosques sont à quasiment 500 m l'un de l'autre. L'un est situé à l'angle de la rue de Courcelles et l'autre est proche de la bouche de métro. Or, ces deux kiosques vont fermer en même temps. Se pose donc un problème de rotation au niveau de la fermeture des kiosques. Cela n'a pas été pris en compte précisément par les gestionnaires. Je reviendrai sur le sujet en Conseil de Paris. Il me semble que c'est une erreur, car la clientèle peut aller ailleurs et ne pas revenir sur ces deux kiosques au final, qui fonctionnaient pourtant bien.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris, 2018 DAE 136 (mai 2018) et 2018 DAE 193 (juin 2018)

Sur le rapport présenté par M. Philippe GUERRE, Adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2018 DAE 193 par lequel :

Article 6 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder à concurrence de 3478 euros à l'indemnisation amiable de Monsieur Stéphane GUYOMARD, exploitant du kiosque à journaux situé 1 place du Maréchal Juin 75017 en réparation de l'interruption de vente de presse subie du fait des travaux de renouvellement de son édicule.

Article 8 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec chacun des kiosquiers de presse concernés par les articles ci-dessus, les conventions relatives à l'attribution d'une indemnité exceptionnelle, dont les textes sont annexés à la présente délibération.

Article 9 : La dépense correspondante à ces indemnités sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 27
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N°17-18-116

OBJET : Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 1 500 euros. 2018 DAE 194

M. GUERRE : Il est question ici de la société ESG, située 115, Boulevard Bessières. Lors de la séance du 17 juin 2016, il a été décidé d'attribuer une première indemnisation prévisionnelle de 5 000 €. Cette somme a été

rétribuée pour des événements antérieurs au 31 décembre 2015. Le 9 octobre 2017, la Commission a reçu une nouvelle demande qui a été examinée le 8 décembre 2017, concernant l'exercice 2016. Au vu des nouveaux éléments apportés par la société ESG sur l'exercice 2016, il a été décidé d'attribuer à cette société une nouvelle indemnisation de 1 500 € (750 € par la Ville de Paris et 750 € par la RATP) en complément de l'indemnisation déjà perçue. Cette proposition pour des travaux effectués jusqu'au 31 décembre 2016 a recueilli l'accord de principe de la gérance le 23 mars 2018. Je vous demande d'adopter la délibération.

M. DUBUS : La société ESG est bien connue de tous. Elle a vu ses chiffres d'affaires baisser d'environ 40 %, ce qui est énorme. C'est une société beaucoup basée sur la main d'œuvre, avec des ouvriers spécialisés avec des salaires importants. La société a dû effectuer un certain nombre de licenciements à la suite de la diminution de son chiffre d'affaires, baisse essentiellement due aux travaux. On arrive donc à cette indemnisation, dont le détail est surprenant. La Ville de Paris amène 750 € d'indemnisation pour un magasin qui était florissant, pour une année d'exercice, l'année 2016. On croit rêver. 750 €, ce n'est même pas 70 € par mois. C'est complètement ridicule. J'avoue que je ne comprends pas. C'est de la mendicité, c'est parfaitement inadmissible. C'est stupéfiant de faiblesse.

Nous voterons cette délibération, mais je pense qu'ESG va être surpris par le montant qu'il a touché.

M. BOUALRD : Effectivement, lors de chaque conseil, nous déplorons la faiblesse des montants d'indemnisation, liés au fonctionnement de la Commission Règlement amiable. Nous notons aussi à la volonté de la Mairie de Paris de verser le moins possible aux commerçants et artisans. Cela fait des années que cela dure et que nous le dénonçons. On va voter favorablement ce projet, même si la somme est famélique.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 16 et 17 juin 2014 instituant une Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte de la Chapelle jusqu'à la Porte d'Asnières,

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 2016 autorisant la Maire de Paris à procéder, à concurrence de 5 000 euros à l'indemnisation amiable, à titre provisionnel, de la Sarl ESG située 115, Boulevard Bessières (17e),

Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 8 décembre 2017 et l'engagement de la RATP de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière,

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise ;

Sur le rapport présenté par M. Philippe GUERRE, Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2018 DAE 194 par lequel :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisé à procéder, à concurrence de 1 500 euros à l'indemnisation amiable, à titre provisionnel, de la SARL ESG située 115, Boulevard Bessières (17e) en réparation des préjudices subis du fait de la réalisation des travaux d'extension du tramway au titre de l'année 2016, étant précisé qu'elle procédera à l'établissement des titres de recettes pour recouvrer les sommes de 750 euros à l'encontre de la RATP.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, rubrique V94, nature 678, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et les sommes reçues en exécution des titres de recettes seront enregistrées au chapitre 77, rubrique 91, nature 778, dudit budget.

Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°17-18-117

OBJET : Subventions (4.500 euros) à trois associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier des Portes de Clichy, Pouchet et Saint-Ouen (17e). 2018 DAC 274

Mme JOHNSON : Il s'agit d'une délibération spécifique au 17^{ème} arrondissement. Il est question en effet de trois associations que nous connaissons bien dans le quartier Porte de Clichy, Pouchet et Saint-Ouen :

- Atelier des Epinettes qui favorise le lien social à travers la pratique artistique, les arts plastiques, la mosaïque et des ateliers pour la jeunesse. Cette subvention concerne l'atelier des Epinettes pour 1 000 € afin de faire découvrir et de valoriser les créations réalisées. Sachez que le 23 juin se tiendra une exposition collective des élèves dans les locaux de la rue Lantiez ;
- La deuxième subvention concerne la Fabrique des Petits hasards pour la création, la production et la diffusion de spectacles vivants, avec des formations, des conférences, des stages et des ateliers artistiques. Cette année, ils ont mis en place l'Ecole du spectateur qui propose des ateliers pour sensibiliser les jeunes et moins jeunes aux

- pratiques artistiques. Pour cette initiative, ils font des animations au 104 et au Théâtre de l'Odéon. Il s'agit d'une subvention de 2 500 € ;
- Vagabond Vibes, qui développe l'expression artistique et musicale chez les jeunes. Il s'agit de développer leur créativité, de les accompagner dans leurs démarches de médiation culturelle. C'est un projet d'animation de parcours culturels pour un montant de 1 000 €. Des tarifs préférentiels sont proposés aux jeunes et aux familles pour ces animations-là.

Je vous propose de bien vouloir voter ces subventions pour un montant total de 4 500 €.

Le conseil d'arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement l'attribution de subventions de fonctionnement à trois associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier des Portes de Clichy, Pouchet et Saint-Ouen (17e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga JOHNSON, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2017 DAC 274 par lequel :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'Atelier des Épinettes, 41, rue Navier 75017 Paris, pour le projet d'ateliers adultes ; 2018_04835. SIMPA : 1062.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association La Fabrique des petits hasards, 173 Boulevard Pereire 75017 Paris, pour le projet École de spectateur ; 2018_04907. SIMPA : 11246.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Vagabond Vibes, 20 Rue Édouard Pailleron 75019 Paris, 2018_04945. SIMPA : 3081.

Article 4 : La dépense totale correspondante, soit 4.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.

Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-118

OBJET : Subventions (55 500 euros) à 8 associations et conventions pour le financement de projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants et les Résidences Sociales issues du Plan de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants. 2018 DDCT 40

Mme JOHNSON : Cette délibération concerne huit associations pour un montant total de 55 500 €. Pour le 17^{ème}, il est question d'une subvention de 5 000 € à l'Association de Solidarité internationale intégration pour une action en direction des habitants du Foyer Saint-Just concernant la prévention santé et l'accompagnement social des résidents. Nous savons tous que le foyer est en travaux en ce moment. Ils ont pour l'instant un local provisoire où ils continuent d'accueillir, pour initier les résidents et les accompagner dans les démarches administratives. Ils sont aussi sensibilisés à la prévention sanitaire. Je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme La Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement une subvention à sept associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga JOHNSON, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2018 DDCT 40 par lequel :

Article 2 : une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'Association de Solidarité Internationale d'Intégration (9785) pour une action localisée dans le 17^{ème} et intitulée « accès aux droits foyer St Just, prévention santé et accompagnement social des résidents » (2018_04734).

Article 4 : une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Collectif Pour l'Avenir des Foyers (103402) pour une action intitulée « formation aux délégués élus des foyers de travailleurs immigrés et des résidences sociales » (2018_00624).

Article 9 : La dépense correspondante, s'élevant à 55 500 €, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, au chapitre 65, nature 65748, fonction 5, destination 5200001 « Politique de la Ville », du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et exercices suivants sous réserve de décision de financement

Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 27
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-119

OBJET : Subventions d'un montant total de 222 661 euros à 28 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires. 2018 DDCT 42

Mme JOHNSON : Il est question d'une subvention à 28 associations pour un montant total de 222 661 €. Pour ce qui concerne le 17^{ème}, il s'agit de :

- L'Association générale des familles (AGF) qui met en place une aide juridique, du soutien scolaire et de l'appui à l'insertion professionnelle. Pour cette opération, il s'agit d'une subvention d'un montant de 2 000 €. L'action est bien entendu réalisée dans le 17^{ème} arrondissement ;
- L'Amicale des locataires du 17^{ème}, qui défend le respect des droits des locataires et l'animation du quartier. Ce projet permet de donner des cours de français à destination d'adultes deux fois par semaine, et d'organiser des sorties culturelles. Il s'agit d'une subvention de 1 500 € ;
- Espace 16, pour apprendre le français et préparer aux examens, ainsi que réaliser de guides pour les formateurs à l'apprentissage du français. Il est question ici d'une subvention de 7 000 €.

Je vous propose de voter cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame La Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement une subvention à 28 associations,

Sur le rapport présenté par Mme Olga JOHNSON, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2018 DDCT 42 par lequel :

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'**Association générale des familles des 17 et 18^{èmes}** (1541) (17e) pour la réalisation d'ateliers d'apprentissage du français langue étrangère et alphabétisation (2018_04741).

Article 12 : Une subvention d'un montant de 1500 € est attribuée à l'**Amicale des locataires Bessières-Garnier-Brunet- Pont à Mousson, Ecoute Habitat 17** (11665) (17^e) pour un atelier d'apprentissage du français (2018_04876).

Article 15 : Une subvention d'un montant de 7.000 € est attribuée à l'association **Espace 16** (20983) (17e) pour son projet d'apprentissage du français (2018_02101).

Article 17 : Une subvention d'un montant de 1.000 € est attribuée à l'association **Français pour l'insertion sociale et professionnelle en Europe** (187253) (17e et 18e) pour la mise en œuvre d'ateliers de lecture à voix haute pour l'apprentissage du français et l'insertion sociale et professionnelle. (2018_05344).

Article 25 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'association **L'Oiseau à lunettes** (182136) (non localisé) pour un projet intergénérationnel autour des contes du monde & des arts numériques (2018_04825).

Article 27 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à **Singa France** (135681) (non localisé) pour l'intégration des personnes réfugiées via le projet Singa Passions (2018_03397).

Article 29 : Une subvention d'un montant de 10.000 € est attribuée à l'association Espace Bénévolat dit **Tous Bénévoles** (7381) (non localisé) pour la création d'une plateforme de formation des bénévoles. (2018_04314). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant 1 de la convention triennale en date du 8 juin 2017.

Article 31 : Une subvention d'un montant de 65.555 € est attribuée à l'association **Centre Alpha Choisy** (9865) dans le cadre du Réseau EIF-FEL (2018_02635).

Article 32 : Une subvention d'un montant de 71.423 € est attribuée au Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (**CEFIL**) (13585) dans le cadre du réseau EIF-FEL (2018_04299).

Article 33 : Une subvention d'un montant de 17.183 € est attribuée à l'association **Réseau Alpha** (20103) dans le cadre du réseau EIF-FEL (2018_04065).

Article 34 : La dépense correspondante, s'élevant à 222 661 €, sera imputée au chapitre 65, nature 65748, fonction 5, destination 5200001 Politique de la ville du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.

Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 27
Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°17-18-120

OBJET : Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (7.500 €) à 5 associations œuvrant dans le 17e arrondissement de Paris dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville. 2018 DDCT 46

Mme JOHNSON : Cette subvention concerne le 17^{ème} arrondissement avec cinq associations pour un montant total de 7 500 € :

- CEFIA : 1 500 €, pour la Fête de quartier qui va se dérouler au mois de juin. Je signale que ma délégation apporte un financement complémentaire de 2 500 €. Je signale aussi un changement de date. Cette fête était initialement prévue le 16 juin, mais, du fait du changement d'horaire du marché Navier, elle est reportée au dimanche 17 juin ;
- Fabrique des Petits hasards, 1 500 €
- La MaiZon, 1 500 € ;
- Peace and Love, 1 000 €
- RSI La Ressource, 2 000 €.

Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

Le conseil d'arrondissement,

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet au conseil d'arrondissement l'approbation des modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations domiciliées dans le 17e arrondissement de Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga JOHNSON, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2018 DDCT 46 par lequel :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'« **Association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire** », (5101 / 2018_04767), 45 rue Berzélius 75017 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018, à l'association « **Centre Epinettes Famille Insertion Accueil-CEFIA** » (3001 / 2018_04851), 102, rue de la Jonquière - 75017 Paris.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **La Fabrique des Petits Hasards** » (11246 / 2018_04906), 173 boulevard Pereire - 75017 Paris.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **La MaiZon** » (11110 / 2018_04911), 13 rue Collette – 75017 Paris.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Peace And Love des Femmes du 17ème arrondissement** » (168703 / 2018_04921), 1 rue Camille Blaisot – 75017 Paris.

Article 6 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 5.500 euros pour les articles 2, 3, 4 et 5 au chapitre 65, nature 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 02400040, provisions pour subventions de fonctionnement le du budget de la Ville de Paris de 2018.
- 2.000 euros pour l'article 1 au chapitre 65, article 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 0240020, provisions pour subventions de fonctionnement du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018

Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-121

OBJET : Subventions (161.660 euros) et conventions avec neuf associations gestionnaires de recycleries. 2018 DPE 26

Mme PEYRICOT : Cette délibération s'inscrit dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. L'axe 3 s'intitule « Donner une seconde vie aux déchets occasionnels » et comprend donc l'installation de recycleries. Ces établissements assurent la collecte de dons, leur remise en état et leur revente ; ils constituent un levier local permettant de promouvoir le réemploi des objets et d'éducation à l'environnement public. A ce titre, ils peuvent bénéficier de soutiens de la Ville de Paris.

Pour cette délibération, neuf associations sont concernées. Pour le 17^{ème}, deux associations sont concernées :

- Mille collectes ;
- La Recyclerie sportive.

Dans ces conventions sont intégrées des dispositions permettant l'accès gratuit aux espaces de tri pour ces recycleries, qui ne sont pas en capacité de valoriser l'intégralité des dons collectés. Se pose notamment le sujet des déchets ultimes, d'où l'importance pour eux de pouvoir accéder aux espaces de tri. Pour les deux associations du 17^{ème}, cet espace de tri se trouve Porte de la Chapelle, et toutes deux bénéficieront d'un accès gratuit.

Les deux associations concernées sont donc :

- La Recyclerie Mille collectes, créée en 2015, qui vient de s'installer dans de nouveaux locaux situés au 132, rue de Saussure. La subvention sollicitée ici est de 15 960 € ;
- La Recyclerie sportive, qui est la première association parisienne de recyclage uniquement lié aux activités sportives. L'objectif est de créer six emplois à terme et de collecter environ 40 tonnes d'objets. La subvention sollicitée est de 20 000 €. J'y ai acheté un vélo la semaine dernière, personnellement. Je pense qu'il faut donner leur chance à ces associations.

Je vous invite à voter cette délibération.

M. BOULARD : Merci pour ces précisions. Ce sont des projets que nous avons soutenus, notamment avec Brigitte KUSTER.

M. LEDRAN : Nous sommes nombreux à bien connaître l'association qui a ouvert ses portes en septembre 2017. La Ressourcerie a trouvé sa place et son rôle. La réunion du 12 avril dernier du Conseil de quartier Malesherbes a été consacrée à la Ressourcerie et aux autres actions des associations de quartier. L'inauguration de la Ressourcerie aura lieu le 7 juin prochain à 19 h, vous y êtes tous conviés. Enfin, en tant que membre du Conseil d'administration, je ne pourrai pas prendre part au vote de cette délibération. Je salue le travail de cette association remarquable, de Karima PEREZ et d'Agnès PANNIER qui œuvrent beaucoup en tant que bénévoles pour le compte de la Ressourcerie des Batignolles.

M. BOULARD : Merci. Karima PEREZ avait en effet proposé d'intégrer un membre de l'équipe municipale dans le projet. Nous avons accepté et c'est donc Christophe LEDRAN qui nous représente dans le Conseil d'administration. Je tiens à saluer également le professionnalisme de Karima PEREZ et d'Agnès PANNIER. Les nouveaux locaux leur ont permis de passer une étape par rapport à ce qu'ils ont connu précédemment rue de Saussure dans un lieu et un contexte assez peu adaptés. Je salue aussi la Recyclerie sportive que nous avons inaugurée en présence de l'adjointe à la Maire de Paris et du conseiller régional délégué sur les questions d'économie circulaire. C'est une magnifique recyclerie sportive. Je suis heureux qu'Anne PEYRICOT y ait déjà fait quelques achats. Ce sont deux projets structurants pour le quartier, et créateurs d'emplois. Pour le 17^{ème} arrondissement, c'est quelque chose de très positif. Nous faisons partie des arrondissements qui soutiennent les recycleries et cela est identifié au niveau parisien.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement l'attribution de 9 subventions d'un montant total de 161.660 € aux associations : La Textilerie (10e), La Petite Rockette (11e), Ma Ressourcerie (13e), La Ressourcerie Créative (14e), La Table des Matières (14e), 1000 Collectes (17e), 3S: Séjour Sportif Solidaire(17e), Du Bleu dans les yeux (20e) et Emmaüs Coup de Main (20e) et la signature de 9 conventions financières annuelles ;

Sur le rapport présenté par Mme. Anne PEYRICOT, Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au projet 2018 DPE 26 par lequel :

En tant que membre du conseil d'administration de l'association La Ressourcerie, M Christophe LEDRAN ne participe pas au vote de cette délibération.

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les 9 conventions financières annuelles, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations La Textilerie (10 e), La Petite Rockette (11e), Ma Ressourcerie (13e), La Ressourcerie Créative (14e), La Table des Matières (14e), 1000 Collectes (17e), 3S: Séjour Sportif Solidaire(17e), Du Bleu dans les yeux (20e) et Emmaüs Coup de Main (20e)

Article 7 : Une subvention d'un montant de 15 960 euros (DPE) est attribuée à l'association 1000 Collectes (numéro de dossier 2018_06309, numéro SIMPA 184222)

Article 8 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros (DPE) est attribuée à l'association 3S : Séjour Sportif Solidaire (numéro de dossier 2018_02804, numéro SIMPA 188896)

Article 11 : Les dépenses correspondantes seront imputées de la manière suivante : 161 660 euros (DPE) sur le chapitre 65, nature 65748, domaine P717 « éco. circulaire », destination 71000050, ligne VF 64005 du budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris

Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 26

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-122

OBJET : Subventions (90.000 euros) et conventions avec neuf structures lauréates de l'appel à projets Paris-Campagne. 2018 DAE 74

M. REMOND : Il s'agit de l'organisme SAS Moulinot Compost & Biogaz créé le 25 octobre 2013 qui a pour objet la collecte et la valorisation des déchets, notamment organiques. L'entreprise valorise en effet 400 tonnes de déchets par mois et possède 80 % de ses points de collecte à Paris. L'entreprise a créé à 25 km au sud de Paris une plateforme industrielle de compostage et de lombricompostage des déchets alimentaires collectés auprès de ses clients. Elle a été lancée en décembre 2017. Tout cela est très louable.

Il est toutefois question, dans le détail des projets de la société, d'un stage pour un étudiant sur l'avenir des surfaces agricoles notamment pour défendre un projet alternatif à Europacity, et cela alors que ce projet fait l'objet d'un recours en justice. Tout cela est un peu curieux. Pour cette raison, je vous demande de vous abstenir sur cette délibération.

M. BOULARD : Merci pour ces explications. Effectivement, cet appel à projet Paris Campagne est particulièrement intéressant dans son principe, mais on se rend compte à l'analyse des projets que certains d'entre eux s'éloignent de l'objectif, ce qui motive notre abstention sur ce projet, notamment ce recrutement d'un stagiaire étudiant pour défendre un projet alternatif à Europacity. Tout cela n'a encore rapport avec l'objet de l'appel à projet.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le règlement (CE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis;

Vu la convention en date du 4 août 2017 passée entre la Région Île-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide «aide aux projets à utilité sociale» ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Île-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement l'accord d'une subvention de fonctionnement à neuf structures et de l'autoriser à signer une convention avec ces structures ;

Sur le rapport présenté par M. Jean François REMOND, Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au projet 2018 DAE 74 par lequel :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et les organismes suivants :

L'association Lumen

La SAS Oh la vache

L'association de L'Accorderie du Grand Belleville

L'association Aurore

L'association What the food

La Société Civile Ferme Horticole Théart

L'association Pépins production

L'association La Cagnotte des Champs

La SAS Moulinot Compost & Biogaz

Article 2 : Une subvention de 10.000 euros (n° 190542) est attribuée à l'association Lumen domiciliée 54 avenue Secrétan 75019 Paris (n° dossier 2018_07406) au titre de l'exercice 2018.

Article 3 : Une subvention de 10.000 euros (n° Simpa 190516) est attribuée à la SAS Oh la vache ! domiciliée 16, rue Eugène Carrière 75018 Paris (n° dossier 2018_06722) au titre de l'exercice 2018.

Article 4 : Une subvention de 10.000 euros (n° Simpa 189401) est attribuée à l'association L'Accorderie du Grand Belleville domiciliée 126, boulevard de Belleville 75020 Paris (n° dossier 2018_06708) au titre de l'exercice 2018.

Article 5 : Une subvention de 10.000 euros (n° Simpa 2541) est attribuée à l'association Aurore domiciliée 34, Boulevard de Sébastopol 75004 Paris (n° dossier 2018_06764) au titre de l'exercice 2018.

Article 6 : Une subvention de 10.000 euros (n° Simpa 190524) est attribuée à l'association What the food domiciliée 7, rue Soler 93370 Le Pré Saint Gervais (n° dossier 2018_06798) au titre de l'exercice 2018.

Article 7 : Une subvention de 10.000 euros (n° Simpa 190365) est attribuée à la Ferme horticole Théart domiciliée Chemin des Quarante Arpents 78860 Saint-Nom-La-Bretèche (n° dossier 2018_06699) au titre de l'exercice 2018.

Article 8 : Une subvention de 10.000 euros (n° Simpa 185707) est attribuée à l'association Pépins production, la pépinière de quartier domiciliée 25, avenue de Laumière 75019 Paris (n° dossier 2018_06794) au titre de l'exercice 2018.

Article 9 : Une subvention de 10.000 euros (n° Simpa 188497) est attribuée à l'association La Cagnotte des Champs domiciliée 112, rue Rivay 92300 Levallois-Perret (n° dossier 2018_06700) au titre de l'exercice 2018.

Article 10 : Une subvention de 10.000 euros (n° Simpa 184131) est attribuée à la SAS Moulinot Compost&Biogaz domicilié 163, rue de Rome 75017 Paris (n° dossier 2018_06668) au titre de l'exercice 2018.

Article 11 : La dépense totale, d'un montant de 90.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018 sous réserve de la décision de financement.

Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 5

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 22

DELIBERATION N° 17-18-123

OBJET : Location d'immeubles passage Petit Cerf (17e) à la RIVP – avenants à baux emphytéotiques. 2018 DLH 131

Mme TOURY : Ce projet de délibération porte sur le fait de rattacher l'ensemble de l'emprise Passage du Petit Cerf au domaine public. La voirie y est très dégradée. Cette cession d'une surface de 450 m², par un avenant au bail emphytéotique, permettrait à la Ville de pouvoir directement intervenir pour effectuer la réfection du passage. Je propose donc de voter pour cette délibération qui constitue une étape décisive dans l'amélioration de la qualité de vie des habitants du passage.

Un vœu est rattaché à ce projet, concernant les frais mentionnés à l'article 6. Il est en effet inscrit dans la délibération que tous les frais entraînés tant par la rédaction que par la publicité de ces avenants qui seront passés devant notaire seront à la charge de la RIVP. Nous vous proposons de voter un vœu demandant que les frais entraînés à la charge de la RIVP n'aient pas d'incidence en termes de loyer et de charges pour les locataires des immeubles RIVP du passage.

M. DUBUS : Nous voterons cette délibération, qui représente une bonne nouvelle pour le passage du Petit Cerf. Cela fait des années que nous en parlons et la dégradation augmente de jour en jour dans ce passage.

Par votre vœu, je ne comprends pas bien ce que vous voulez. On ne sait pas du tout combien vont coûter la rédaction et la publicité des avenants. Cela sera à mon avis assez dérisoire. Je ne vois pas très bien comment un conseil d'arrondissement peut demander à un bailleur social de ne pas reporter une dépense sur des charges et sur un loyer. La RIVP est un bailleur social indépendant et il n'y a aucune raison qu'un conseil d'arrondissement donne des leçons de gestion à un bailleur social. Nous voterons donc contre ce vœu.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L. 141-3 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement d'autoriser la signature d'avenants aux baux emphytéotiques conclus avec la RIVP les 26 mars 1986, 17 juin 1988 et 25 juin 1992, portant location d'immeubles passage Petit Cerf (17e);

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2018 DLH 131 par lequel :

Article 1 : Sont autorisées les modifications foncières préalables à la régularisation de trois avenants aux baux emphytéotiques conclus avec la RIVP les 26 mars 1986, 17 juin 1988 et 25 juin 1992, portant d'immeubles passage Petit Cerf (17e), selon le plan n° 3655 établi par le Cabinet de Géomètres-Experts ROULLEAU-HUCK-PLOMION et annexé à la présente délibération ;

Article 2 : Est autorisé l'établissement de trois volumétries reposant sur une assiette foncière d'environ 340 m² au sol, constituée d'une partie des actuelles parcelles DD 62, 63-65 à 68, DD 70, DD 109, DD 117 et 118, destinées à être divisées, et composée des :

- volume 1, correspondant aux ouvrages en sous-sol (parkings) ;

- volume 2, correspondant au sursol, élargissement du passage Petit Cerf.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la société RIVP, dont le siège social est situé 13, avenue de la Porte d'Italie (13e), trois avenants aux baux emphytéotiques précités. Ces avenants seront assortis des conditions essentielles suivantes :

- Est distrait de l'assiette du bail emphytéotique de la RIVP du 26 mars 1986 le volume 2, matérialisé sous trame rose du plan de l'état descriptif de division en volumes n° 3655-V1 ci-joint ;

- Est distraite de l'assiette du bail emphytéotique de la RIVP du 17 juin 1988 le volume 2, matérialisé sous trame rose du plan de l'état descriptif de division en volumes n° 3655-V2 ci-joint ;
- Est distraite de l'assiette du bail emphytéotique de la RIVP du 25 juin 1992 le volume 2, matérialisé sous trame rose du plan de l'état descriptif de division en volumes n° 3655-V3, ci-joint ainsi qu'une emprise d'environ 91,50 m² matérialisée sur le plan de division ci-joint par la future parcelle DG-133 ;
- Est incorporée dans l'assiette du bail du 25 juin 1992, une emprise de 2 m² détachée de l'actuelle parcelle communale DD 64, correspondant au sol de voirie et matérialisée sur le plan de division ci-joint par la future parcelle DD 238.

Article 4 : Toutes les autres clauses des baux demeureront sans changement.

Article 5 : Le passage Petit Cerf, constitué de la parcelle DG 118, et de la future parcelle DD 237, est classé dans le domaine public routier. L'élargissement réalisé dans les volumes V2, définis à l'article 2, est classé dans le domaine public routier dès la modification effective des baux précités.

Article 6 : Tous les frais entraînés tant par la rédaction que par la publicité de ces avenants, qui seront passés par devant notaire, seront à la charge de la RIVP.

Nombre de votants : 27 dont pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-124

OBJET : Vœu rattaché à la délibération 2018 DLH 131 portant location d'immeubles passage Petit Cerf (17 e) à la RIVP – avenants à baux emphytéotiques. V172018039

Mme TOURY donne lecture du vœu.

Vu la délibération 2018 DLH 131 ;

Considérant son article 6 qui précise que tous les frais entraînés tant par la rédaction que par la publicité de ces avenants, qui seront passés devant notaire, seront à la charge de la RIVP ;

Geoffroy BOULARD, Agnès TOURY, Olga JOHNSON et l'ensemble des élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu :

- que les frais entraînés à la charge de la RIVP ne conduisent à aucune augmentation ni de loyer ni de charge pour les locataires des immeubles RIVP du passage Petit Cerf.

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172018039

Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour 22

Suffrages exprimés contre : 5

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-125

OBJET : Vœu rattaché à la DLH 131 - Relatif au Passage du Petit Cerf. V172018042

M. VINCENT donne lecture du vœu rattaché à la délibération DLH 131.

Considérant la délibération DLH 131 relative au passage Petit Cerf ;

Considérant que ce passage est situé entre l'avenue de Clichy et la rue Boulay ;

Considérant que ce passage a fait l'objet de 2 réhabilitations importantes en vue de rénover les logements qui s'y trouvent ;

Considérant que depuis ces réhabilitations, l'aspect extérieur de ce passage n'a cessé de se dégrader malgré les interventions nombreuses et répétées des élus d'arrondissement ;

Considérant que cette délibération va permettre de classer définitivement ce passage dans le domaine public de la Ville et de terminer ainsi les travaux de voirie en cours ;

Considérant la création du parc Martin Luther King, véritable poumon vert qui se situe à quelques mètres du passage du Petit Cerf ;

Considérant que cette voie pourrait servir de « coulée verte » entre le parc Martin Luther King et le square Boula/Level ;

Les élus du Groupe Majorité Présidentielle, Jérôme Dubus, Cédric Lecomte-Swetchine et Jean-Louis Vincent émettent le vœu :

Qu'une étude et un chiffrage sur la piétonisation et la végétalisation du Passage du Petit Cerf soit lancée par la Direction de la Voirie et des Déplacements en vue d'une présentation aux riverains, au CCQ Épinettes/ Bessieres ainsi qu'à la population.

M. BOULARD : Cela fait des années que ce passage fait l'objet de nombreux vœux. Nous avons obtenu que la Ville se penche sur la situation juridique de ce passage, et dépose ce projet de délibération. Nous avons proposé un vœu de manière à ce que les locataires de la RIVP ne subissent pas une augmentation des charges ou du loyer suite à ce classement dans le domaine public. Il s'agit d'un vœu préventif. Nous avons le droit de nous méfier, dans l'idée de protéger les locataires. C'est le rôle du conseil d'arrondissement de demander à la Maire de Paris de vérifier cela.

Il n'est pas question ici du sujet de la piétonisation. Le budget est voté sur les investissements localisés 2017 (montant de 323 000 €). Il ne s'agit pas de relancer une étude, on y perdrait beaucoup de temps. Une réunion de concertation a eu lieu en septembre 2017 avec les habitants. Tous les projets ont été concertés avec les commerçants et habitants du passage. L'enjeu est donc vraiment d'avancer. La piétonisation n'est pas le sujet. Ce sera une zone de rencontre. Nous vous demandons donc de retirer votre vœu. Le budget est voté depuis plusieurs mois. Le classement dans le domaine public permet à présent de transformer ce passage en un passage digne de ce nom dans la capitale, car il est vrai que la situation est inacceptable. Il ne s'agit pas de piétoniser le passage, mais plutôt de créer une zone de rencontre (20 km/h). Une zone de livraison sera aménagée également pour les commerçants. Elle a été vue au mètre près avec les commerçants. Nous n'allons pas retarder l'opération. Sauf à ce que vous retiriez votre vœu, j'émetts un avis défavorable le concernant.

Mme LEPETIT : Je rappelle qu'il y a déjà eu un vœu un peu similaire sur le sujet. Il est question d'un budget localisé de la mairie du 17^{ème}. Ce vœu n'a effectivement pas lieu d'être, sauf si on va au-delà de la zone de rencontre. Commençons déjà par la zone de rencontre avant la piétonisation. Il est important que ce passage soit classé zone publique. Nous devons donc tous nous réjouir de cela. Pour ma part, je ne voterai aucun des deux vœux.

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis défavorable est donné au vœu V172018042

Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour 3

Suffrages exprimés contre : 24

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-126

OBJET : Location de l'immeuble 12-18, bd du Fort de Vaux (17e) à ADOMA – Avenant au Bail emphytéotique. 2018 DLH 137

Mme TOURY : Cette délibération concerne l'adresse du 12-18 bd du Fort de Vaux à ADOMA où se trouve aujourd'hui un foyer pour travailleurs migrants. Il s'agit de proroger de 21 ans, jusqu'en 2073, la durée du bail consenti par la Ville à ADOMA de façon à la faire coïncider avec la durée du prêt engagé par le bailleur pour la réalisation d'une résidence sociale de jeunes actifs de 71 logements. Nous proposons de voter cette délibération, notre majorité étant favorable à la mise en œuvre d'une offre d'habitats spécifiques répondant à des besoins précis, en l'occurrence ici l'accompagnement des jeunes actifs dans leur parcours résidentiel.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le bail emphytéotique du 12 décembre 1974 consenti par la Ville de Paris à la société SONACOTRA, devenue ADOMA, venant à expiration le 12 décembre 2039 ;

Vu les avenants en date des 18 juillet 2007 et 13 février 2014 ramenant le montant du loyer au taux symbolique de 100 euros par an et prolongeant ledit bail jusqu'au 1er avril 2052 ;

Considérant qu'ADOMA a manifesté le souhait de prolonger de 21ans la durée de son bail, soit jusqu'au 1er avril 2073, en vue d'être en conformité avec son plan de financement ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, Adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement :

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2018 DLH 137 par lequel :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la société ADOMA, dont le siège social est situé 42, rue de Cambronne (15e) un avenant au bail à caractère emphytéotique du 12 décembre 1974 portant location de l'immeuble 12-18, bd du Fort de Vaux (17e), visant à prolonger la durée du bail jusqu'au 1er avril 2073.

Article 2 : Les autres clauses et conditions du bail restent inchangées.

Article 3 : Tous les frais liés à la conclusion de cet avenant seront à la charge d'ADOMA.

Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 26

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-127

OBJET : Location de l'immeuble 123, rue de Tocqueville (17e) à la RIVP - Déclassement du domaine public et Bail emphytéotique. 2018 DLH 146

Mme TOURY : Il s'agit d'autoriser le déclassement du domaine public de l'immeuble, en préalable à la construction d'un bail au profit de la RIVP qui réalisera 26 logements sociaux (avec un équipement associatif, un commerce en rez-de-chaussée). Cela est contradictoire avec ce que nous avons voté précédemment. Nous nous étions opposés à la DLH 139 lors de la séance du 6 novembre 2017, qui prévoyait la construction cette fois de 13 logements sociaux (7 PLAI, 6 PLUS), au motif que l'adresse n'était pas située dans une zone du PLU déficitaire en logements sociaux, mais également au motif que dans ce quartier on aurait préféré voir du PLS, à destination de la classe moyenne. Nous proposons un vote contre la délibération pour ces raisons-là. Et nous nous questionnons par ailleurs sur le fait que l'on parle à présent de 26 logements, contre 13 auparavant.

M. DUBUS : Je rappelle que ce bâtiment était un immeuble de bureaux, racheté un peu plus de 4 M € par la Ville de Paris, pour des raisons qui nous ont toujours échappées. Cet immeuble a été squatté, plusieurs associations y sont restées pendant des années, avec des baux très concurrentiels. Finalement, l'association qui y était a été dissoute et la Ville a voulu mener une opération de logements sociaux. Il était prévu au plan local d'urbanisme que ce soit un équipement public de proximité. C'était un bâtiment ouvert au public, qui recevait du public, et qui donc avait vocation à rester équipé de proximité. Sa vocation au PLU était bien celle d'un équipement de proximité (crèche, etc.). Aujourd'hui, on nous demande de changer le PLU pour faire du logement social. Je n'y vois pas d'inconvénient, mais ce n'était pas la destination première de cet immeuble.

La délibération dit aussi que la RIVP va signer un bail emphytéotique de 70 ans avec la Ville de Paris pour exploiter ce futur immeuble de logements. Et les 430 000 € de loyer qui auraient dû être versés en 70 ans vont l'être en deux mois. En réalité, la RIVP va faire la trésorerie de la Ville de Paris. Ce système est mis en place depuis 2014 : on ponctionne les bailleurs sociaux de la Ville (RIVP, Paris Habitat et Elogie Siemp) de plusieurs centaines de millions d'euros par an (300 M € en 2015, 250 M € en 2016 et 2017).

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas voter cette délibération ; et parce qu'on a un changement de destination pas du tout justifié, et parce qu'on a une ponction systématique des bailleurs sociaux.

M. BOULARD : Merci pour cette intervention. Nous vous rejoignons dans vos explications de position contre cette délibération. Nous avons demandé ces dernières années à ce que ce soit un équipement « petite enfance ». Nous n'avons jamais été entendus.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants ;

Vu la délibération 2017 DLH 139-1 des 20, 21 et 22 novembre 2017 portant location à la RIVP, de l'immeuble 123, rue de Tocqueville (17e) ;

Considérant que l'immeuble 123, rue de Tocqueville (17e) n'a pas été affecté à l'usage d'équipement public de proximité depuis son acquisition par la Ville de Paris ;

Considérant que son déclassement peut être prononcé ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement de soumettre à son agrément le déclassement du domaine public de l'immeuble 123, rue de Tocqueville (17e) et les conditions de location à la RIVP de cet immeuble ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement :

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis défavorable est donné au projet 2018 DLH 146 par lequel :

Article 1 : La délibération municipale 2017 DLH 139-1 des 20, 21 et 22 novembre 2017 est abrogée.

Article 2 : Est prononcé le déclassement du domaine public de l'immeuble communal 123, rue de Tocqueville (17e) ;

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la société RIVP (ou un autre bailleur social du groupe RIVP), dont le siège social est situé 13, avenue de la Porte d'Italie (13e) un bail à caractère emphytéotique portant location de l'immeuble 123, rue de Tocqueville (17e), cadastré BV 10.

La location sera assortie des conditions essentielles suivantes :

- le bail prendra effet à compter de la date de sa signature ou, si elle est plus tardive, à la date de remise de l'immeuble au preneur à bail. Sa durée sera de 65 ans ;
- le preneur à bail prendra la propriété dans l'état où elle se trouvera à la date d'effet de la location ;
- le preneur à bail renoncera à demander toutes indemnités ou dommages intérêts en raison des défauts apparents ou cachés qui pourront résulter de la nature du sol et du sous-sol ;
- le preneur à bail souffrira des servitudes passives, apparentes ou occultes qui grèvent ou pourront grever la propriété louée ; en sa qualité d'emphytéote, le preneur à bail bénéficiera des droits réels lui permettant notamment d'opérer sur la propriété tout changement, amélioration ou construction en application de l'article L.451-7 du code rural et de la pêche maritime ;
- à l'expiration du bail, de quelque manière que cette expiration se produise, la totalité des aménagements et équipements réalisés par le preneur à bail deviendra, sans indemnité, propriété de la Ville de Paris ;
- pendant toute la durée de la location, le preneur à bail devra assumer la charge de tous les travaux d'entretien et de grosses réparations, y compris ceux que l'article 606 du Code Civil met d'ordinaire à la charge du propriétaire ;
- le preneur à bail sera autorisé à consentir et à renouveler des locations, y compris celles relevant des articles L.145-1 et suivants du code de commerce, pour une durée expirant au-delà de celle du bail emphytéotique. Les contrats de location ainsi conclus se poursuivront dans les mêmes conditions au terme du bail emphytéotique, la Ville de Paris les reprenant et devenant bailleur direct des locataires de l'emphytéote ;
- le preneur à bail aura la faculté de céder au prix du marché la totalité des surfaces de commercialité sous réserve d'un intéressement de la Ville de Paris sur le prix de cession correspondant à 50% des prix hors taxes de cession par l'acquéreur de toute ou partie de ladite commercialité, nets des frais, droits, taxes et honoraires dus par le preneur à bail aux termes de l'acte de mutation et nets des frais de l'acte complémentaire constatant le paiement de l'intéressement par le preneur à bail à la Ville de Paris.
- le loyer capitalisé sera fixé à 430 000 euros et sera payable :
- à hauteur de 10.000 euros dans un délai de deux jours ouvrés à compter de la signature de l'acte, par les comptabilités des notaires du bailleur et du preneur ;
- pour le reliquat trois mois après la décision d'agrément prévue par les articles R 331-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, et au plus tard deux ans après la date de signature du bail.
- en fin de location, l'immeuble réalisé devra être rendu à la Ville de Paris en parfait état d'entretien et de réparations de toute nature ;
- dans l'hypothèse où la Ville de Paris serait amenée à aliéner sa propriété, un droit de préférence sera donné au preneur à bail ;
- le preneur à bail devra, en outre, acquitter pendant la durée du bail, les impôts, taxes et charges de toute nature grevant ou pouvant grever la propriété ;
- tous les frais entraînés tant par la rédaction que par la publicité du bail, et de ses avenants, qui seront passés par devant notaire, seront à la charge du preneur à bail ;

Article 4 : Cette recette sera inscrite sur le budget municipal pour les exercices 2018 et suivants.

Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 2

Suffrages exprimés contre : 24

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-128

OBJET : Vœu relatif aux dysfonctionnements de la société Moovia chargée du contrôle du stationnement payant et de la verbalisation dans le 17e arrondissement. V172018038

M. BOULARD donne lecture du vœu.

Considérant la municipalisation du stationnement, effective depuis le 1er janvier 2018 à Paris ;

Considérant que deux opérateurs ont été désignés par appel d'offres ouvert pour le contrôle des 141 000 places de stationnement de surface de la capitale ;

Considérant que la société Moovia contrôle le stationnement des 8e, 9e, 10e, 17e, 18e et 19e arrondissements de Paris ;

Considérant que depuis le début de l'année 2018, de nombreux dysfonctionnements relatifs au contrôle des redevances d'occupation du domaine public et à l'établissement de forfaits de post-stationnement (FPS) ont été constatés ;

Considérant que le samedi 5 mai 2018, trois agents verbalisateurs de la société Moovia ont été placés en garde à vue à la suite d'une agression commise sur des policiers ainsi que des commerçants du 17e arrondissement ;

Considérant que les agents de contrôle de stationnement payant doivent être assermentés par les tribunaux d'instances de leur domicile, conformément à l'article R2333-120-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que de tels actes inqualifiables interrogent quant aux modalités qui précèdent au recrutement de ses personnels par la société Moovia ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET et l'ensemble des élus de la majorité municipale émettent le vœu que :

- La Maire de Paris procède à un audit des conditions de recrutement de la société Moovia

M. DUBUS : Nous avons vu de nombreux dérapages de la part des sociétés choisies dans la DSP pour contrôler le stationnement sur la voirie parisienne depuis le 1^{er} janvier, que ce soit Streeteo ou Moovia. Au départ, c'était Streeteo qui défrayait la chronique, puisqu'une plainte a été déposée auprès du Procureur de la République pour faux et usage de faux. Tout cela est à l'étude. Les choses ne se déroulaient pas mal avec Moovia jusqu'à présent. J'ai assisté à une scène hallucinante rue Pierre Nemours, les bras m'en sont tombés, et pas uniquement, puisque j'ai été poussé par terre par une de ces personnes et cela a été d'une violence incroyable. On se demande d'où sortaient ces gens, alors qu'ils étaient assermentés et chargés de contrôler le stationnement.

Je ne comprends pas bien ce vœu, car je ne vois pas très bien comment la Mairie peut procéder à un audit des conditions de recrutement. La Mairie n'a pas les moyens de faire cela. Deuxièmement, un contrat a été passé, il faut le respecter. Si le contrat n'est pas respecté, il faut le dénoncer. Le vœu peut demander de dénoncer le contrat ou de le reprendre. Mais la Mairie ne peut pas procéder à un audit. Nous ne participerons donc pas au vote sur ce vœu.

Mme LEPETIT : En effet, on ne peut pas procéder à un audit des conditions de recrutement. Des clauses de recrutement peuvent être intégrées au cahier des charges, mais un audit est impossible. Néanmoins, je partage l'indignation sur le fond. J'ai cru comprendre qu'il était question d'une personne, qui avait adopté un comportement délictueux. L'entreprise s'est occupée de ce salarié. Je voulais juste préciser cela. Le vœu ne peut donc être appliqué.

M de SEGONZAC : Je tiens juste à indiquer que je ne participerai pas au vote.

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172018038

Le PS et le Groupe Majorité Présidentielle n'ont pas souhaité prendre part au vote

En raison de son activité professionnelle, M. Hubert de SEGONZAC ne participe pas au vote de cette délibération.

Nombre de votants : 20 dont 1 pouvoir écrit

Suffrages exprimés pour 20

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-129

OBJET : Vœu relatif à la dénomination du Centre Paris'Anim Clichy-Batignolles : Centre Paris'Anim Mado Robin. V172018037

Hugues CHARPENTIER donne lecture du vœu.

Considérant la livraison dernier semestre de cette année du Centre Paris'Anim Clichy-Batignolles rue Mstislav Rostropovitch ;

Considérant la carrière exceptionnelle de la cantatrice soprano française Madeleine Marie Robin, dite Mado Robin, née le 29 décembre 1918 à Yzeure-sur-Creuse et morte le 10 décembre 1960 à Paris ;

Après deux années d'initiation, en 1937, Mado Robin remporte le premier prix du concours des sopranos de l'Opéra de Paris. En 1942, avec l'aide de Mario Podesta et la maison de disque Pathé, elle donne un récital salle Gaveau, à Paris. Elle atteindra la consécration en 1944, avec ses débuts au music-hall, sur la scène de l'A.B.C., et à l'Opéra de Paris, dans le rôle de Gilda de Rigoletto.

Célèbre dans le monde entier pour ses excursions dans la stratosphère vocale cette touchante artiste n'en est pas moins une interprète éloquente et cultivée.

Très présente à la radio en France, dès les années 50, puis à la télévision, elle fait de nombreuses tournées à l'étranger, notamment à San Francisco et à Los Angeles, en 1954, où elle chante Lucia di Lammermoor de Donizetti, puis en Union soviétique, en 1959, où elle donne 16 concerts en quelques semaines, interprétant Le Rossignol de Stravinski. Elle ne dédaigne pas, cependant, de chanter dans les fêtes populaires.

Considérant le lien de Mado Robin avec le 17^e arrondissement où elle vécut et s'éteignit rue Ampère le 10 décembre 1960 ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Hugues CHARPENTIER et l'ensemble des élus de la majorité municipale émettent le vœu :

- Que Centre Paris Anim située rue Mstislav Rostropovitch dans la ZAC des Batignolles soit dénommée « Centre Paris'Anim Mado Robin ».

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172018037
Le PS n'a pas souhaité prendre part au vote

Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit

Suffrages exprimés pour 23
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-130

OBJET : Vœu relatif à relatif au dispositif « Opération tranquillité vacances ». V172018036

M. de SEGONZAC donne lecture du vœu.

Considérant que le nombre de cambriolages de résidences principales dans le 17^e arrondissement a augmenté de 54,26% sur les quatre premiers mois de l'année 2018 par rapport aux chiffres constatés pour la même période sur l'année 2017 ;

Considérant que pour le seul mois d'avril 2018, le nombre de cambriolages de résidences principales dans le 17^e arrondissement fait l'objet d'une augmentation inquiétante (+ 89,74%) par rapport aux chiffres constatés pour le mois d'avril 2017 ;

Considérant que tous les parisiens qui s'absentent de leur domicile pendant une durée supérieure à trois jours peuvent bénéficier du dispositif « Opération tranquillité vacances » ;

Considérant que ce dispositif permet un passage de jour comme de nuit des fonctionnaires de Police dans les parties communes des habitations ayant effectué la démarche nécessaire au moins 5 jours avant leur départ ;

Considérant l'approche de la période estivale ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Hubert de SEGONZAC, Frédéric PECHENARD et l'ensemble des élus de la majorité municipale émettent le vœu :

- Que le Préfet de Police et la Maire de Paris renforcent les moyens de communication dédiés au dispositif « Opération tranquillité vacances »
- Qu'une carte précisant la localisation des cambriolages constatés dans le 17^e arrondissement soit fournie aux élus.

Mme LEPETIT : A quoi correspond la carte précisant les cambriolages dans le 17^{ème} ? Je ne crois pas que cela existe. J'imagine que les cambriolages sont recensés et indiqués à la Police, mais existe-t-il une carte géographique ?

M. BOULARD : Nous demandons à la préfecture de nous localiser les cambriolages pour avoir une vision globale sur l'arrondissement, ce que nous n'arrivons pas à obtenir alors que nous le demandons depuis un certain nombre de mois.

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172018036
Le PS n'a pas souhaité prendre part au vote.

Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
Suffrages exprimés pour 23
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-131

OBJET : Vœu relatif à l'insécurité dans le quartier Clichy-Batignolles. V172018040

M. de SEGONZAC donne lecture du vœu.

Considérant que le 7 mai dernier, une rixe impliquant dix individus a eu lieu dans le parc Martin Luther King en pleine journée sans qu'il ne soit procédé à aucune interpellation ;

Considérant qu'à la suite de cette rixe, un individu a été pris en charge par les Sapeurs-Pompiers et transporté à l'hôpital de la Pitié de la Salpêtrière ;

Considérant que le nombre de rixes sur le 17^e sur voie/lieux publics a augmenté de 19% sur les quatre premiers mois de l'année 2018 par rapport aux chiffres fournis pour la même période en 2017 ;

Considérant que le 9 mai dernier, un individu a reçu un coup de couteau sur la voie publique au niveau du 182 avenue de Clichy ;

Considérant que de tels événements répétés font peser un réel climat d'insécurité pour les riverains du quartier Clichy-Batignolles alors même que près de 3 400 logements seront prochainement livrés et habités au sein de la ZAC ;

Geoffroy BOULARD, Hubert de SEGONZAC, Frédéric PECHENARD, Valérie NAHMIA, Hugues CHARPENTIER, Olga JOHNSON et l'ensemble des élus de la majorité municipale émettent le vœu que :

- La Maire de Paris s'engage à renforcer les effectifs de la DPSP dans le quartier Clichy-Batignolles
- Le Préfet de Police accentue la présence des forces de l'ordre à l'intérieur et aux abords du Parc Martin Luther King ainsi que sur l'avenue de Clichy

M. LECOMTE-SWETCHINE : Nous voterons ce vœu, car les différents éléments rappelés sont objectifs. Pour ceux qui fréquentent le parc, ils sont même des évidences visuelles. Néanmoins, nous voterions ce vœu avec plus d'enthousiasme si un des considérants était ôté. A savoir le considérant relatif à la proximité du nouveau tribunal de Paris associé à la présence d'une population délinquante dans le quartier. Quels que soient les endroits de justice, que je fréquente particulièrement, il n'a jamais été constaté un rapport de cause à effet entre la présence d'une juridiction quelconque et la présence de délinquants qui viennent accompagnés par des services de l'administration pénitentier et qui ne fréquentent pas le parc Martin Luther King. Ils viennent sinon seuls mais sont plutôt propres et savent qu'ils vont passer devant le tribunal et qu'ils doivent essayer de faire amende honorable. Peut-être d'autres délinquants fréquentent le Parc Martin Luther King, mais ce ne sont certainement pas ceux qui viennent se rendre au Palais de Justice. Si vous retirez ce considérant, nous voterons le vœu avec davantage d'enthousiasme.

Mme LEPETIT : Je voulais rassurer sur le fait qu'il n'y avait pas que des délinquants qui fréquentaient le Parc Martin Luther King. Il est question ici de l'ensemble du quartier en fait, pas du Parc en tant que tel. Ce n'est pas la première fois qu'il y a des vœux sur cette question. Je veux bien dire qu'il faut davantage d'effectifs dans ce quartier-là. Mais je pense que sur ces questions-là, il ne faut pas se contenter de faire des vœux, surtout qu'on ne peut pas avoir de débat dans le cadre de vœux, alors que ce sujet est primordial. J'avais également noté que ce considérant n'était franchement pas approprié ; il est dommage d'attendre que le Palais de Justice est ouvert pour dire qu'il va attirer tous les délinquants, alors qu'on ne l'a pas entendu pendant les travaux. On considère nos concitoyens de façon assez peu respectueuse avec ce vœu.

J'ai appris qu'il y avait une réunion le 24 mai prochain à 9 h du matin avec le Commissaire du 17^{ème}, l'adjoint en charge de la sécurité et la DPSP. Cette réunion aura comme thème ce sujet. Mais il y a des réunions sur lesquelles ont est conviés, d'autres où ne le sommes pas. Tout cela est un peu fouillis et je trouve que sur ces questions-là, on devrait être un peu plus sérieux et transparent plutôt que de faire des réunions dans un coin, des vœux dans un autre. Cela mériterait autre chose. Je ne suis pas conviée à cette réunion, j'ai appris sa tenue par hasard. Mais donc, ne nous demandez pas de voter des vœux.

M. BOULARD : Je me dois de réagir. Les réunions que vous évoquez en cercle restreint sont réalisées dans le cadre du contrat de sécurité d'arrondissement, tel que validé par le Préfet. Vous n'êtes pas membre, car il réunit les acteurs liés à la tranquillité et à la sécurité publique. Il y a des réunions de quartier auxquelles vous êtes conviés, tout cela est très logique. Et quand il faut faire appel soit au Préfet de Police, soit à la Mairie de Paris pour obtenir un soutien, nous passons par un vœu. Vous connaissez parfaitement la procédure.

Je reviens sur la demande de M. LECOMTE-SWETCHINE, que je comprends. Je propose que l'on retire cette mention, de manière à ce qu'on ait un vœu unanime. Une explication cependant : la rixe, comme cela a été notifié dans le rapport du Police, n'impliquait pas des habitants du 17^{ème} arrondissement, il s'agissait tout simplement de visiteurs du Palais de Justice. C'est ce que dit la Préfecture de Police dans un rapport extrêmement précis puisque j'ai demandé des comptes. D'où cette mention dans le vœu. Mais nous allons retirer ce considérant pour obtenir un vote unanime en Conseil ce soir.

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172018040

Nombre de votants : 25 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour 23

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 2

DELIBERATION N° 17-18-132

OBJET : Vœu relatif à la situation générale des immeubles ICF La Sablière situés 164, rue de Saussure dans le 17^e arrondissement. V172018035

M. de SEGONZAC donne lecture du vœu.

Considérant qu'aux termes du Code Civil (art. 1719 alinéa 2 – 1720) un bailleur est tenu d'entretenir « la chose » qu'il loue « en état de servir à l'usage pour lequel elle a été louée » ;

Considérant qu'à ce titre, les immeubles situés 164, rue de Saussure ne répondent pas aux exigences les plus élémentaires d'un bon entretien, notamment constatées lors de la visite du maire du 17^e arrondissement sur place le 30 avril 2018 ;

Considérant que les comptes-rendus d'interventions du commissariat et du GPIS sur le site traduisent une situation d'insécurité chronique ;

Considérant que les constatations adressées par courrier le 11 mai 2018 à la direction du bailleur par l'association de locataires UL 164, reprenant les doléances touchant à la sécurité, et l'entretien de la résidence doivent être légitimement entendues.

Geoffroy BOULARD, Agnès TOURY, Christophe LEDRAN, Hubert de SEGONZAC et l'ensemble des élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu :

d'intervenir auprès d'ICF la Sablière pour la mise en œuvre d'une réhabilitation et d'un entretien rapide du bâti de nature à assurer aux locataires une jouissance normale de leurs logements respectifs et des espaces communs ;

d'intervenir auprès d'ICF la Sablière pour augmenter la présence des agents du GPIS dans ce secteur ;

qu'un audit de sécurité à l'échelle de la résidence soit réalisé pour prévenir la délinquance et les trafics conduisant si nécessaire au réaménagement extérieur des halls, notamment le 2, qui concentrent les difficultés ;

d'intervenir auprès du Préfet de Police pour sécuriser le secteur et mettre un terme aux trafics de drogue par la mise en place d'un Plan stup ;

qu'un travail collaboratif soit effectué entre les attributaires des logements (Ville de Paris, Mairie d'arrondissement, Préfecture de Région, Action Logement et ministères) pour que la manière dont les attributions sont effectuées soit plus équilibrée.

M. DUBUS : Nous avons le droit ce soir à tous les marronniers du 17^{ème}. Une résidentialisation a eu lieu au 164, rue de Saussure dans les années 2000, qui fonctionnait relativement bien. Cela se dégrade à nouveau à présent. Nous voterons ce vœu, simplement nous souhaitons ajouter un vœu annexe sur les attributions. Car en réalité vous aurez beau faire toutes les visites de sécurité du monde, tant qu'il n'y aura pas une collaboration plus importante entre les différents attributaires de ces logements (Mairie de Paris, Maire d'arrondissement, Préfecture, Action logement, certains ministères), les choses ne changeront pas. Toutes les améliorations du monde auront beau être réalisées dans cette résidence, il faut en fait mieux contrôler les attributions. C'est ce que je propose, de manière à ce que ce ne soit pas un vœu uniquement orienté vers la rénovation et la réfection. Il faut que ce soit un vœu de collaboration entre les différents attributaires de logements.

Mme LEPETIT : Il faudrait que vous soyez plus explicite, M. DUBUS. Si vous savez d'où viennent les problèmes concernant les attributions, dites-le-nous. Je partage votre phrase sur les marronniers. Je serais assez d'accord pour que dans les lieux du 17^{ème} largement recensés liés à ce type de trafic, on puisse travailler sérieusement. J'y suis tout à fait disposée car cela fait des années que l'on décrit les mêmes problèmes aux mêmes endroits. Mais j'ai quand même le souvenir qu'il y a eu une réhabilitation extérieure et intérieure, peut-être pas sur tous les îlots. C'est vrai qu'il y a un problème de dégradation extrêmement fort et il faut sans doute aider pour établir un autre procédé par rapport à ce type d'immeuble.

M. DUBUS : Je propose le texte suivant en ajoutant un cinquième point : « Qu'un travail collaboratif soit effectué entre les attributaires des logements (Ville de Paris, Mairies d'arrondissement, Préfecture de région, Action logement, ministères) pour que la manière dont les attributions sont effectuées soient plus équilibrées ».

M. BOULARD : Cet amendement sera ajouté. Ce sont des marronniers, mais il est parfois nécessaire de se remobiliser sur certains sujets. L'association de locataires n'a pas de réponses sur des sujets essentiels. Hier, j'ai visité les caves et il est lamentable de les laisser dans cet état. Un incendie a eu lieu il y a quelques années et il ne s'est rien passé depuis cet incendie dans les caves, qui aurait pu être mortel. Il n'est pas possible aujourd'hui de ne pas réagir.

Quant à la sécurité, oui, le Commissariat connaît bien ces lieux, mais le Préfet de Police a aussi dans sa manche d'autres directions à mobiliser pour nous aider à juguler un certain nombre de problématiques structurelles. Donc, nous voterons favorablement ce vœu, avec l'amendement supplémentaire proposé.

Le conseil d'arrondissement

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172018035

Le PS n'a pas souhaité prendre part au vote.

Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit

Suffrages exprimés pour 23

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-133

OBJET : Vœu relatif au projet de base logistique urbaine ferroviaire. V172018034

Mme PEYRICOT donne lecture du vœu.

Considérant le dépôt d'une demande de permis de construire n° PC 075 117 15 V 0034 pour la construction d'un immeuble R+3 à usage de base logistique urbaine ferroviaire en rez-de-chaussée, de locaux d'artisanat et d'industrie en étage avec toiture-terrasse végétalisée, l'ensemble sur deux niveaux de sous-sols, au 19 boulevard de Douaumont dans le 17e arrondissement de Paris ;

Considérant la proximité et la concomitance du projet de base logistique urbaine ferroviaire porté par la société HEXAGONA avec le futur centre de tri du SYCTOM ;

Considérant que depuis la fin de l'enquête publique, les habitants du 17e arrondissement ne bénéficient que de très peu d'informations relatives à l'avancée de ce projet dont l'impact serait pourtant non négligeable pour nombre de riverains ;

Considérant l'inquiétude des riverains de la future base logistique urbaine ferroviaire notamment en raison des nuisances sonores et de l'impact qu'un tel équipement pourrait avoir sur la circulation dans le 17e arrondissement ;

Geoffroy BOULARD, Anne PEYRICOT, Valérie NAHMIAS et l'ensemble des élus de la majorité municipale émettent le vœu que :

- La Mairie de Paris et la société HEXAGONA communiquent aux élus et habitants du 17e arrondissement un calendrier prévisionnel d'achèvement des différentes structures de la base logistique ferroviaire urbaine,

- La Mairie de Paris et la société HEXAGONA complètent l'étude d'impact par la réalisation d'une étude de circulation sur les voiries desservant la base logistique urbaine ferroviaire, pour prendre en compte les déplacements générés par le projet, cumulés avec ceux des autres projets ou réalisations situés à proximité.

- Que toutes les mesures soient prises notamment contre les nuisances sonores que pourrait occasionner cette installation.

M. LECOMTE-SWETCHINE : Nous voterons ce vœu. Nous demandons qu'un troisième point soit ajouté à ce vœu : « Pour que toute mesure soit prise pour éviter les nuisances sonores que pourrait occasionner cette installation ».

Mme LEPETIT : Je suis en accord avec ce vœu, même si on sait que le permis de construire sera délivré prochainement.

M. BOULARD : Nous amenderons le vœu comme le souhaite la majorité présidentielle. Nous sommes amenés à faire ce vœu, car nous n'obtenons aucune réponse sur ce sujet qui va impacter des habitations, notamment au 164 rue de Saussure. Il manque une étude de circulation, notamment. Nous émettrons un avis favorable sur le projet de permis de construire, mais il manque des éléments. Aucune réunion publique n'a été organisée sur le sujet. Je suis prêt en tant que maire à l'organiser, mais encore faut-il avoir de la matière.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement.

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172018034

Nombre de votants : 25 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 25

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-134

OBJET : Vœu relatif à l'inversion temporaire et jusqu'au mois de novembre 2018 du sens de circulation de la rue de la Jonquière entre la rue du Docteur Paul Brousse et le boulevard Bessieres. V172018041

M. DUBUS donne lecture du vœu.

Considérant l'ouverture mi-avril du Palais de justice de Paris dans le 17ème arrondissement ;

Considérant que cette ouverture a entraîné la mise en sens unique de l'avenue de Clichy ;

Considérant que cette nouvelle mise en sens unique intervient à un moment où les travaux de prolongation du T3 sur le Boulevard Bessieres ne sont pas achevés et ne le seront qu'en novembre 2018 ;

Considérant qu'une telle situation s'est déjà produite en 2015 et 2016 avant l'ouverture du TGI, entraînant des difficultés très importantes de circulation, accompagnées d'une augmentation de la pollution et de nuisances sonores aggravées ;

Considérant que tout doit être fait pour empêcher qu'une telle dégradation ne se reproduise ;

Considérant la solution provisoire qui avait été mise en application durant cette période passée ;

Les élus du Groupe Majorité Présidentielle, Jérôme Dubus, Cédric Lecomte-Swetchine et Jean-Louis Vincent émettent le vœu que :

La Maire de Paris procède à l'inversion temporaire et jusqu'au mois de novembre 2018 du sens de circulation de la rue de la Jonquière entre la rue du Docteur Paul Brousse et le boulevard Bessieres afin d'éviter au maximum les embouteillages créés par la remise en sens unique de l'avenue de Clichy.

Mme PEYRICOT : Nous demandons régulièrement des études d'inversion. Nous sommes bien évidemment favorables à toute expérimentation sauf que maintenant techniquement, cela n'est plus réalisable. On ne peut plus ni traverser ni faire le tour. Et j'aurais tendance à dire que cela ne marche plus. Les services nous ont répondu sur le sujet. Par ailleurs, l'expérience montre qu'à quelques mois de mise en service du tramway, il vaut mieux se positionner dans la configuration définitive. Il faut aussi que les riverains et usagers s'habituent. Donc, on ne peut pas prendre part au vote, puisque techniquement ce vœu ne peut être mis en place.

Mme LEPETIT : D'une manière générale, on ne peut pas passer notre temps à inverser les sens de rue. Je ne vois pas l'intérêt de faire cela maintenant.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172018041

Le PS et le Groupe Majorité du 17^{ème} n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Nombre de votants : 3 dont 0 pouvoir écrit

Suffrages exprimés pour : 3

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-18-135

OBJET : Vœu relatif au maintien de la fermeture la nuit du Parc Martin Luther King pendant la période estivale 2018. V172018043

M. LECOMTE-SWETCHINE donne lecture du vœu.

Considérant que du 1er juillet au 3 septembre 2017, seize grands parcs parisiens avaient été ouverts 24 heures sur 24 ;

Considérant que pendant cette même période, le parc Martin Luther King avait bénéficié d'un régime dérogatoire et ce pour épargner les riverains qui avaient été excédés par le bruit et les différents troubles à l'ordre public lors des ouvertures nocturnes de l'été 2016 ;

Considérant qu'en conséquence, à l'été 2017, le parc Martin Luther King avait été ouvert 24 heures sur 24, que les vendredis et samedis, uniquement dans sa partie Nord ;

Considérant qu'aucune évaluation officielle n'a été faite de « l'expérience 2017 » et que ce régime dérogatoire :

- n'a pas permis de limiter le bruit et les troubles à l'ordre public lors des ouvertures de nuit ;
- n'a pas permis de respecter la biodiversité caractéristique et voulue de ce parc ;

Les élus du Groupe Majorité Présidentielle, Jérôme Dubus, Cédric Lecomte-Swetchine et Jean-Louis Vincent émettent le vœu :

Que la Maire de Paris n'intègre pas le parc Martin Luther King dans la liste des parcs parisiens qui seraient ouverts 24 heures sur 24 pendant la période estivale 2018 et qu'il reste fermé la nuit de 23 heures à 7 heures du matin.

Mme LEPETIT : Nous nous attendions à ce vœu cette année. Je me suis exprimée contre l'ouverture la nuit l'été 2016 de ce parc, et même chose pour l'été 2017, même si l'exécutif avait modifié certaines choses (en semaine et que sur la partie nord du parc). J'y étais opposée également et je continue à être sur la même longueur d'ondes. Les habitants, je l'espère, vont se constituer en association et pourront se concerter sur ce sujet. Je pense que l'exécutif de Paris a entendu ces arguments, et je ne pense pas qu'il sera ouvert la nuit cet été.

M. de SEGONZAC : Ce vœu ne fait que reprendre les attentes de la Mairie du 17^{ème} depuis que ce projet a vu le jour. Je voulais souligner le travail réalisé sur le sujet par Brigitte KUSTER et par Geoffroy BOULARD aujourd'hui contre l'ouverture 24h/24. Je tiens à noter qu'un courrier a été rendu public, provenant de

M. BOULARD et adressé à la Ville, qui demandait une fermeture au plus tard à 23 h. Nous voterons donc pour ce vœu.

M. BOULARD : J'ai bon espoir que la Mairie de Paris nous entende après trois années difficiles. Mme LEPETIT nous dit qu'il faut attendre de voir ce que veulent les associations.

Mme LEPETIT : Je n'ai pas dit qu'il fallait attendre que les habitants se structurent en association pour décider.

M. BOULARD : Ce parc n'est pas fait pour être ouvert la nuit.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement.

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172018043

Nombre de votants : 24 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 22

Suffrages exprimés contre : 2

Abstention : 0

La séance est levée à 21 heures.

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL INVESTISSEMENT	411 435,00	181 286,16	181 286,16
Dotation d'investissement	345 323,00	154 387,49	154 387,49
Conseils de quartier	66 112,00	26 898,67	26 898,67
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 649 690,00	773 299,86	723 031,86
DOTATION D'ANIMATION LOCALE	841 117,00	110 069,90	110 069,90
Animation locale et culturelle	380 224,00	36 929,35	34 078,35
Conseils de quartier	26 448,00	0,00	0,00
Travaux urgents	434 445,00	73 140,55	75 991,55
DOTATION DE GESTION LOCALE	7 808 573,00	663 229,96	612 961,96
Administration générale	691 693,00	188 015,07	86 556,87
Maison des associations	187 714,00	16 673,78	2 501,98
Ecoles maternelles	554 750,00	29 693,78	76 857,79
Ecoles élémentaires	1 118 020,00	45 617,55	75 089,03
Enseignement artistique et pratiques amateurs (conservatoires)	465 525,00	61 620,16	79 682,95
Bibliothèques	74 178,00	15 746,44	16 730,43
Salles de sport et gymnases	252 691,00	7 219,77	11 677,86
Stades	132 287,00	17 153,74	13 367,38
Piscines	206 123,00	21 313,36	43 587,65
Centres d'animation	1 069 956,00	9 202,36	8 887,89
Espaces jeunes	241 266,00	11 106,12	687,84
Crèches et halte garderies	2 202 629,00	156 031,89	176 415,88
Espaces verts	611 741,00	83 835,94	20 918,41
TOTAL GENERAL	9 061 125,00	954 586,02	904 318,02

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL DEPENSES	345 323,00	154 387,49	154 387,49

Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 45	345 323,00	154 387,49	154 387,49
458101 : Dotation d'investissement	345 323,00	154 387,49	154 387,49

17ème arrondissement

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL DEPENSES	66 112,00	26 898,67	26 898,67

Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 45	66 112,00	26 898,67	26 898,67
458101 : Dotation d'investissement	66 112,00	26 898,67	26 898,67

17ème arrondissement

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	8 649 690,00	773 299,86	723 031,86
Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	8 649 690,00	773 299,86	723 031,86
60611 : Eau et assainissement	437 289,00	77 698,01	30 504,59
606121 : Electricité	1 068 244,00	616,62	140 916,17
606122 : Gaz	311 488,00	0,00	118 682,21
60613 : Chauffage urbain	426 016,00	849,63	39 070,67
60621 : Combustibles	0,00	1,32	0,00
60622 : Carburants	2 800,00	992,07	73,92
60623 : Alimentation	439 922,00	20 792,35	20 538,44
60628 : Autres fournitures	103 039,00	7 436,24	5 647,96
60631 : Fournitures d'entretien	128 823,00	2 079,24	-2 788,91
60632 : Fournitures ptt équipement	299 670,00	16 332,73	-4 856,77
60633 : Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00
60636 : Habillement vétts travail	10 132,00	2 463,79	572,40
6064 : Fournitures administratives	67 500,00	8 004,78	15 340,14
6065 : Livres, disques, cassettes.. (biblio/médiathèques)	1 000,00	0,00	0,00
6067 : Fournitures scolaires	409 694,00	3 706,37	-3 328,97
6068 : Autres matières et fournitures	149 214,00	591,69	-26 691,59
611 : Contrats prestations services	1 338 181,00	38 572,11	18 780,77
61228 : Crédit-bail mobilier - Autres	0,00	0,00	0,00
6132 : Locations immobilières	697 787,00	9,83	0,00
61351 : Matériel roulant	0,00	28 337,30	2 311,86
61358 : Locations mobilières - Autres	180 168,00	2 844,34	46 416,85
614 : Charges locatives et de copropriété	119 673,00	23 219,97	19 707,79
61521 : Terrains	265 231,00	76 788,58	44 066,62
615221 : Bâtiments publics	457 970,00	218 882,97	76 957,06
615232 : Réseaux	32 533,00	293,28	0,00
61551 : Entretien et réparations matériel roulant	673,00	0,00	0,00
61558 : Entr. répar. autres biens mob.	35 340,00	626,31	935,00
6156 : Maintenance	199 158,00	87 905,23	45 397,71
617 : Études et recherches	0,00	2 719,97	0,00
6182 : Documentation gale technique	9 234,00	7 978,56	5 407,00
6184 : Versements organismes form.	3 850,00	350,00	0,00
6185 : Frais colloques séminaires			
6231 : Annonces et insertions	2 500,00	1 000,00	0,00
6232 : Fêtes et cérémonies	12 649,00	968,83	738,06
6233 : Foires et expositions			
6234 : Réceptions	165 722,00	33 863,97	24 891,91
6236 : Catalogues, imprimés, publi.	60 000,00	13 205,55	6 155,88

6238 : Pub, publications, RP	30 000,00	2 779,41	1 646,98
6241 : Transports de biens	10 104,00	961,60	0,00
6247 : Transports collectifs du personnel	4 000,00	1 209,97	1 160,01
6251 : Voyages, déplacements, missions	0,00	2,49	0,00
6255 : Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00
6261 : Frais d'affranchissement	88 449,00	16 128,28	957,00
6262 : Frais de télécommunications	7 000,00	1 390,56	0,00
627 : Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00
6282 : Frais de gardiennage	31 044,00	3 400,18	23 534,91
6283 : Frais de nettoyage des locaux	831 740,00	38 974,25	59 170,94
62878 : Remboursements de frais - A des tiers	0,00	0,00	0,00
6288 : Autres services extérieurs	203 065,00	27 813,48	11 115,25
63512 : Taxes foncières	2 621,00	459,00	0,00
63513 : Autres impôts locaux	1 299,00	0,00	0,00
6354 : Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00
6358 : Autres droits	4 868,00	1 049,00	0,00
637 : Autres impôts, taxes, ass.	0,00	0,00	0,00

17ème arrondissement

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	380 224,00	36 929,35	34 078,35
Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	380 224,00	36 929,35	34 078,35
60632 : Fournitures ptt équipement	8 000,00	549,23	545,71
6064 : Fournitures administratives			9 124,59
6065 : Livres, disques, cassettes.. (biblio/médiathèques)	1 000,00		
6068 : Autres matières et fournitures	1 000,00	10,55	
611 : Contrats prestations services	4 010,00		
61351 : Matériel roulant		3 034,99	2 311,86
61358 : Locations mobilières - Autres	45 000,00	26,74	
6182 : Documentation gale technique	1 000,00	100,00	
6231 : Annonces et insertions	1 500,00		
6232 : Fêtes et cérémonies	4 000,00		
6234 : Réceptions	100 000,00	8 079,59	6 752,05
6236 : Catalogues, imprimés, publi.	50 000,00	8 152,24	2 639,10
6238 : Pub, publications, RP	30 000,00	2 732,49	1 646,98
6247 : Transports collectifs du personnel	4 000,00	1 209,97	1 160,01
6282 : Frais de gardiennage	5 000,00		
6288 : Autres services extérieurs	125 714,00	13 033,55	9 898,05
CHAPITRE : 65	0,00	0,00	0,00
6581 : Redevances concess., brevets			

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	434 445,00	73 140,55	75 991,55

Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	434 445,00	73 140,55	75 991,55
615221 : Bâtiments publics	434 445,00	73 140,55	75 991,55

17ème arrondissement

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	26 448,00	0,00	0,00
Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	26 448,00	0,00	0,00
60632 : Fournitures ptt équipement	1 000,00		
6064 : Fournitures administratives	3 000,00		
6132 : Locations immobilières	500,00		
61358 : Locations mobilières - Autres	2 000,00		
6234 : Réceptions	2 000,00		
6236 : Catalogues, imprimés, publi.	1 000,00		
6261 : Frais d'affranchissement	3 000,00		
6282 : Frais de gardiennage	2 000,00		
6288 : Autres services extérieurs	11 948,00		
CHAPITRE : 65	0,00	0,00	0,00
6581 : Redevances concess., brevets			

17ème arrondissement

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	7 808 573,00	663 229,96	612 961,96

Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	7 808 573,00	663 229,96	612 961,96
60611 : Eau et assainissement	437 289,00	77 698,01	30 504,59
606121 : Electricité	1 068 244,00	616,62	140 916,17
606122 : Gaz	311 488,00	0,00	118 682,21
60613 : Chauffage urbain	426 016,00	849,63	39 070,67
60621 : Combustibles	0,00	1,32	0,00
60622 : Carburants	2 800,00	992,07	73,92
60623 : Alimentation	439 922,00	20 792,35	20 538,44
60628 : Autres fournitures	103 039,00	7 436,24	5 647,96
60631 : Fournitures d'entretien	128 823,00	2 079,24	-2 788,91
60632 : Fournitures ptt équipement	290 670,00	15 783,50	-5 402,48
60633 : Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00
60636 : Habillement vétts travail	10 132,00	2 463,79	572,40
6064 : Fournitures administratives	64 500,00	8 004,78	6 215,55
6065 : Livres, disques, cassettes.. (biblio/médiathèques)	0,00	0,00	0,00
6067 : Fournitures scolaires	409 694,00	3 706,37	-3 328,97
6068 : Autres matières et fournitures	148 214,00	581,14	-26 691,59
611 : Contrats prestations services	1 334 171,00	38 572,11	18 780,77
61228 : Crédit-bail mobilier - Autres	0,00	0,00	0,00
6132 : Locations immobilières	697 287,00	9,83	0,00
61351 : Matériel roulant	0,00	25 302,31	0,00
61358 : Locations mobilières - Autres	133 168,00	2 817,60	46 416,85
614 : Charges locatives et de copropriété	119 673,00	23 219,97	19 707,79
61521 : Terrains	265 231,00	76 788,58	44 066,62
615221 : Bâtiments publics	23 525,00	145 742,42	965,51
615232 : Réseaux	32 533,00	293,28	0,00
61551 : Entretien et réparations matériel roulant	673,00	0,00	0,00
61558 : Entr. répar. autres biens mob.	35 340,00	626,31	935,00
6156 : Maintenance	199 158,00	87 905,23	45 397,71
617 : Études et recherches	0,00	2 719,97	0,00
6182 : Documentation gale technique	8 234,00	7 878,56	5 407,00
6184 : Versements organismes form.	3 850,00	350,00	0,00
6231 : Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	0,00
6232 : Fêtes et cérémonies	8 649,00	968,83	738,06
6234 : Réceptions	63 722,00	25 784,38	18 139,86
6236 : Catalogues, imprimés, publi.	9 000,00	5 053,31	3 516,78
6238 : Pub, publications, RP	0,00	46,92	0,00

6238 : Pub, publications, RP	0,00	46,92	0,00
6241 : Transports de biens	10 104,00	961,60	0,00
6247 : Transports collectifs du personnel	0,00	0,00	0,00
6251 : Voyages, déplacements, missions	0,00	2,49	0,00
6255 : Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00
6261 : Frais d'affranchissement	85 449,00	16 128,28	957,00
6262 : Frais de télécommunications	7 000,00	1 390,56	0,00
627 : Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00
6282 : Frais de gardiennage	24 044,00	3 400,18	23 534,91
6283 : Frais de nettoyage des locaux	831 740,00	38 974,25	59 170,94
62878 : Remboursements de frais - A des tiers	0,00	0,00	0,00
6288 : Autres services extérieurs	65 403,00	14 779,93	1 217,20
63512 : Taxes foncières	2 621,00	459,00	0,00
63513 : Autres impôts locaux	1 299,00	0,00	0,00
6354 : Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00
6358 : Autres droits	4 868,00	1 049,00	0,00
637 : Autres impôts, taxes, ass.	0,00	0,00	0,00

17ème arrondissement

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	691 693,00	188 015,07	86 556,87
Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	691 693,00	188 015,07	86 556,87
60611 : Eau et assainissement	31 469,00	14,21	-14 110,08
606121 : Electricité	79 177,00		23 181,02
60613 : Chauffage urbain	55 101,00		3 577,69
60621 : Combustibles		1,32	
60622 : Carburants	2 800,00	992,07	73,92
60628 : Autres fournitures	500,00	1 308,30	165,21
60631 : Fournitures d'entretien	300,00	982,52	
60632 : Fournitures ptt équipement	132 537,00	4 158,25	2 969,08
60636 : Habillement vêts travail	10 000,00	1 311,48	572,40
6064 : Fournitures administratives	30 285,00	5 490,88	5 444,58
6068 : Autres matières et fournitures			
611 : Contrats prestations services			
6132 : Locations immobilières			
61351 : Matériel roulant		25 302,31	
61358 : Locations mobilières - Autres	118 680,00		45 671,25
615221 : Bâtiments publics		80 497,54	
61558 : Entr. répar. autres biens mob.			
6156 : Maintenance	24 115,00	24 036,14	9 638,11
6182 : Documentation gale technique	2 966,00	117,74	
6231 : Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	
6232 : Fêtes et cérémonies			
6234 : Réceptions	46 483,00	4 641,68	1 759,91
6236 : Catalogues, imprimés, publi.	8 000,00	3 721,31	3 516,78
6238 : Pub, publications, RP		46,92	
6241 : Transports de biens	1 000,00	396,06	
6251 : Voyages, déplaçts, missions		2,49	
6261 : Frais d'affranchissement	75 000,00	16 121,76	
6262 : Frais de télécommunications	7 000,00	1 390,56	
627 : Services bancaires et assimilés			
6282 : Frais de gardiennage	21 044,00	1 671,72	120,90
6283 : Frais de nettoyage des locaux	28 120,00	6 337,08	3 102,80
6288 : Autres services extérieurs	16 116,00	8 472,73	873,30
CHAPITRE : 65	0,00	0,00	0,00
6581 : Redevances concess., brevets			

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	187 714,00	16 673,78	2 501,98
Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	187 714,00	16 673,78	2 501,98
60611 : Eau et assainissement			
606121 : Electricité	1 752,00		-375,28
606122 : Gaz			
60628 : Autres fournitures			
60631 : Fournitures d'entretien			
60632 : Fournitures ptt équipement	700,00	985,18	59,90
6064 : Fournitures administratives	1 900,00	14,40	14,40
6065 : Livres, disques, cassettes.. (biblio/médiathèques)			
6068 : Autres matières et fournitures			
6132 : Locations immobilières	138 377,00	0,97	
61351 : Matériel roulant			
61358 : Locations mobilières - Autres			
614 : Charges locatives et de copropriété	10 460,00	1,20	
615221 : Bâtiments publics		320,26	160,13
61558 : Entr. répar. autres biens mob.			
6156 : Maintenance	285,00	679,10	
6182 : Documentation gale technique	989,00	60,01	
6184 : Versements organismes form.	3 850,00	350,00	
6234 : Réceptions	1 850,00	903,73	575,29
6236 : Catalogues, imprimés, publi.	1 000,00	1 332,00	
6251 : Voyages, déplacts, missions			
6261 : Frais d'affranchissement			
6281 : Concours divers (cotisations...)			
6282 : Frais de gardiennage	3 000,00	1 728,46	525,40
6283 : Frais de nettoyage des locaux	15 262,00	7 905,27	1 452,63
6288 : Autres services extérieurs	800,00	885,20	89,51
63512 : Taxes foncières	2 621,00	459,00	
63513 : Autres impôts locaux			
6358 : Autres droits	4 868,00	1 049,00	

17ème arrondissement

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	554 750,00	29 693,78	76 857,79
Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	554 750,00	29 693,78	76 857,79
60611 : Eau et assainissement	121 877,00	8 411,08	
606121 : Electricité	139 514,00		19 681,07
606122 : Gaz	34 941,00		39 200,03
60613 : Chauffage urbain	42 869,00		17 193,27
60623 : Alimentation			
60628 : Autres fournitures	2 690,00	86,68	235,00
60631 : Fournitures d'entretien	28 551,00	7,95	-11,00
60632 : Fournitures ptt équipement	3 000,00	687,00	
60633 : Fournitures de voirie			
6064 : Fournitures administratives	4 500,00	1 078,51	
6067 : Fournitures scolaires	119 446,00	180,45	-3 396,01
6068 : Autres matières et fournitures	7 980,00	0,60	480,00
6132 : Locations immobilières			
614 : Charges locatives et de copropriété			
615221 : Bâtiments publics		10 156,92	
61558 : Entr. répar. autres biens mob.	2 472,00	463,25	528,00
6156 : Maintenance	14 835,00	1 642,19	5 165,04
6182 : Documentation gale technique	252,00	252,00	
6234 : Réceptions			
6241 : Transports de biens	4 159,00	565,54	
6261 : Frais d'affranchissement	2 895,00	0,11	297,00
6262 : Frais de télécommunications			
6283 : Frais de nettoyage des locaux	18 769,00	3 361,41	-2 769,00
6288 : Autres services extérieurs	6 000,00	2 800,09	254,39

17ème arrondissement

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	1 118 020,00	45 617,55	75 089,03
Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	1 118 020,00	45 617,55	75 089,03
60611 : Eau et assainissement	88 461,00	18 634,93	
606121 : Electricité	288 209,00		513,98
606122 : Gaz	161 377,00		43 424,98
60613 : Chauffage urbain	169 439,00		25 997,64
60628 : Autres fournitures	4 085,00	18,02	964,69
60631 : Fournitures d'entretien	43 875,00	7,86	-3 015,00
60632 : Fournitures ptt équipement	3 000,00		2 000,00
60633 : Fournitures de voirie			
6064 : Fournitures administratives	10 000,00	377,69	
6067 : Fournitures scolaires	290 248,00	3 525,92	67,04
6068 : Autres matières et fournitures	3 760,00	15,75	2 440,00
61351 : Matériel roulant			
61358 : Locations mobilières - Autres		700,00	
614 : Charges locatives et de copropriété			
615221 : Bâtiments publics		9 508,04	
61558 : Entr. répar. autres biens mob.	593,00	82,00	407,00
6156 : Maintenance	12 659,00	4 199,00	1 628,70
6182 : Documentation gale technique	2 194,00	2 041,81	
6234 : Réceptions		3 176,52	
6241 : Transports de biens	4 945,00		
6261 : Frais d'affranchissement	5 724,00	6,41	660,00
6262 : Frais de télécommunications			
6283 : Frais de nettoyage des locaux	25 000,00	888,93	
62878 : Remboursements de frais - A des tiers			
6288 : Autres services extérieurs	4 451,00	2 434,67	

17ème arrondissement

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	74 178,00	15 746,44	16 730,43

Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	74 178,00	15 746,44	16 730,43
60611 : Eau et assainissement	1 600,00	398,11	-98,57
606121 : Electricité	29 484,00	616,62	8 036,45
606122 : Gaz			
60613 : Chauffage urbain	24 267,00	849,63	5 812,55
60623 : Alimentation			
60632 : Fournitures ptt équipement		1 047,79	655,44
6064 : Fournitures administratives	3 500,00	294,60	132,53
615221 : Bâtiments publics		222,00	
61558 : Entr. répar. autres biens mob.			
6156 : Maintenance	12 000,00	10 869,30	2 129,08
6282 : Frais de gardiennage			
6283 : Frais de nettoyage des locaux	1 300,00	1 261,15	62,95
6288 : Autres services extérieurs	1 536,00	187,24	
63513 : Autres impôts locaux	491,00		

17ème arrondissement

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	252 691,00	7 219,77	11 677,86

Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	252 691,00	7 219,77	11 677,86
60611 : Eau et assainissement	16 000,00	2 901,76	197,92
606121 : Electricité	127 398,00		10 065,34
606122 : Gaz	27 695,00		1 482,93
60613 : Chauffage urbain	39 146,00		-996,46
60628 : Autres fournitures	500,00		
60631 : Fournitures d'entretien	13 939,00	378,97	
60632 : Fournitures ptt équipement	12 563,00	205,04	188,80
60636 : Habillement vétts travail			
61521 : Terrains		1,34	
615221 : Bâtiments publics		223,75	
61551 : Entretien et réparations matériel roulant	673,00		
61558 : Entr. répar. autres biens mob.			
6156 : Maintenance	14 777,00	3 508,91	739,33
6283 : Frais de nettoyage des locaux			

17ème arrondissement

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	132 287,00	17 153,74	13 367,38

Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	132 287,00	17 153,74	13 367,38
60611 : Eau et assainissement	16 944,00	5 849,17	
606121 : Electricité	64 534,00		11 619,03
606122 : Gaz	1 741,00		-294,10
60613 : Chauffage urbain			
60628 : Autres fournitures			
60631 : Fournitures d'entretien	8 465,00	25,51	
60632 : Fournitures ptt équipement	9 449,00	1 142,81	826,79
60636 : Habillement vêtts travail			
61351 : Matériel roulant			
61358 : Locations mobilières - Autres			
61521 : Terrains	18 791,00	4 234,61	
615221 : Bâtiments publics		0,82	
61551 : Entretien et réparations matériel roulant			
61558 : Entr. répar. autres biens mob.			
6156 : Maintenance	12 363,00	5 900,82	1 215,66
617 : Études et recherches			

17ème arrondissement

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	206 123,00	21 313,36	43 587,65

Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	206 123,00	21 313,36	43 587,65
60611 : Eau et assainissement	50 000,00	12 577,55	42 000,00
606121 : Electricité	40 789,00		8 051,22
606122 : Gaz			
60613 : Chauffage urbain	95 194,00		-12 514,02
60628 : Autres fournitures	8 000,00	3 836,25	3 779,53
60631 : Fournitures d'entretien	2 462,00	439,34	
60632 : Fournitures ptt équipement	4 739,00	777,97	736,32
60636 : Habillement vêts travail			
611 : Contrats prestations services			
61351 : Matériel roulant			
61358 : Locations mobilières - Autres	2 076,00	2 117,60	745,60
615221 : Bâtiments publics			
61551 : Entretien et réparations matériel roulant			
61558 : Entr. répar. autres biens mob.			
6156 : Maintenance	2 863,00	1 564,65	789,00

17ème arrondissement

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	1 069 956,00	9 202,36	8 887,89
Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	1 069 956,00	9 202,36	8 887,89
60611 : Eau et assainissement	1 070,00	301,38	
606121 : Electricité	14 519,00		8 609,86
606122 : Gaz	8 002,00		278,03
611 : Contrats prestations services	1 046 365,00	6 800,98	
6156 : Maintenance		2 100,00	

17ème arrondissement

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	241 266,00	11 106,12	687,84

Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	241 266,00	11 106,12	687,84
606121 : Electricité			687,84
611 : Contrats prestations services	241 266,00	11 106,12	
614 : Charges locatives et de copropriété			

17ème arrondissement

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	2 202 629,00	156 031,89	176 415,88
Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	2 202 629,00	156 031,89	176 415,88
60611 : Eau et assainissement	58 211,00	12 164,12	258,01
606121 : Electricité	208 041,00		49 271,67
606122 : Gaz	59 500,00		30 931,21
60613 : Chauffage urbain			
60623 : Alimentation	439 922,00	20 792,35	20 538,44
60628 : Autres fournitures	87 264,00	2 186,99	503,53
60631 : Fournitures d'entretien	31 231,00	237,09	237,09
60632 : Fournitures ptt équipement	51 517,00		1 152,31
60636 : Habillement vêts travail	132,00	1 152,31	
6064 : Fournitures administratives	9 073,00	624,04	624,04
6067 : Fournitures scolaires			
6068 : Autres matières et fournitures	84 255,00	341,41	341,41
6132 : Locations immobilières	431 370,00	8,86	
614 : Charges locatives et de copropriété	106 989,00	23 209,25	19 707,79
61521 : Terrains		39 102,42	12 919,89
615221 : Bâtiments publics		4 634,33	68,58
61558 : Entr. répar. autres biens mob.			
6156 : Maintenance	32 247,00	16 803,13	9 173,22
6182 : Documentation gale technique	1 783,00	487,00	487,00
6234 : Réceptions	12 389,00	17 062,45	15 804,66
6261 : Frais d'affranchissement	1 780,00		
6262 : Frais de télécommunications			
6283 : Frais de nettoyage des locaux	586 925,00	17 226,14	14 397,03
6288 : Autres services extérieurs			

17ème arrondissement

	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	611 741,00	83 835,94	20 918,41

Chapitre et Nature	BP 2018 voté	Reports 2017 sur BS 2018	BS 2018 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	611 741,00	83 835,94	20 918,41
60611 : Eau et assainissement	48 480,00	16 256,88	2 257,31
606121 : Electricité	26 426,00		7 337,08
606122 : Gaz			
60628 : Autres fournitures			
60631 : Fournitures d'entretien			
60632 : Fournitures ptt équipement	63 022,00	6 719,49	-13 991,12
60633 : Fournitures de voirie			
60636 : Habillement vêts travail			
6068 : Autres matières et fournitures	52 219,00	223,38	-29 953,00
611 : Contrats prestations services	45 740,00	20 215,01	18 350,81
61521 : Terrains	246 440,00	33 450,21	31 146,73
615221 : Bâtiments publics	23 525,00	877,94	736,80
615232 : Réseaux	32 533,00	293,28	
61558 : Entr. répar. autres biens mob.	32 275,00	81,06	
6156 : Maintenance	32 432,00	4 749,86	4 295,74
6232 : Fêtes et cérémonies	8 649,00	968,83	738,06
6234 : Réceptions			

17ème arrondissement

ETAT SPECIAL DU 17ème ARRONDISSEMENT

Budget Supplémentaire 2018 Fonctionnement

Rubrique et nature	Libellés	Budget primitif 2018	Budget supplémentaire	NOUVELLES FIXATIONS
TOTAL DEPENSES		8 649 690,00	723 031,86	9 372 721,86
Rubrique 020 ADMINISTRATION GENERALE				
Chapitre 002 - RESULTAT REPORTE				
	002 RESULTAT REPORTE		773 299,86	773 299,86
	Total chapitre 002	-	773 299,86	773 299,86
Chapitre 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
	748711 DOTATION D'ANIMATION LOCALE RECUE	841 117,00		841 117,00
	748721 DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	7 808 573,00	- 50 268,00	7 758 305,00
	Total chapitre 74	8 649 690,00	- 50 268,00	8 599 422,00
	Total Fonction 020	8 649 690,00	723 031,86	9 372 721,86
TOTAL RECETTES		8 649 690,00	723 031,86	9 372 721,86

Budget Supplémentaire 2018 Investissement

Rubrique et nature	Libellés	Budget primitif 2018	Budget supplémentaire	NOUVELLES FIXATIONS
TOTAL DEPENSES		411 435,00	181 286,16	592 721,16
Rubrique 020 ADMINISTRATION GENERALE				
Chapitre 458201 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				
	458201 RESULTAT REPORTE		181 286,16	181 286,16
	Total chapitre 458201	-	181 286,16	181 286,16
Chapitre 458201 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				
	458201 DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	411 435,00		411 435,00
	Total chapitre 458201	411 435,00	-	411 435,00
	Total Fonction 020	411 435,00	181 286,16	592 721,16
TOTAL RECETTES		411 435,00	181 286,16	592 721,16

RAPPEL DES NUMEROS D'ORDRE

DELIBERATION N° 17-18-104

OBJET : OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172018016)

DELIBERATION N° 17-18-105

OBJET : OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172018013)

DELIBERATION N° 17-18-106

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril 2018 (172018014)

DELIBERATION N° 17-18-107

OBJET : Adoption du budget supplémentaire 2018 (172018015)

DELIBERATION N° 17-18-108

OBJET : 2018 SG 27 Signature d'une Convention de Partenariat entre la Ville de Paris et Embix d'une part et Enedis d'autre part concernant les données de consommation et de production d'électricité.

DELIBERATION N° 17-18-109

OBJET : 2018 DDCT 110 Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APPROACH consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil.

DELIBERATION N° 17-18-110

OBJET : 2018 DFPE 7 Subventions (144.000 euros) et conventions avec six associations pour leurs groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents.

DELIBERATION N° 17-18-111

OBJET : 2018 DFPE 107 Subventions (471 820 euros), convention et avenant avec l'association France Horizon (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

DELIBERATION N° 17-18-112

OBJET : 2018 DASCO 45 Caisse des Écoles (17ème) - Subvention (36 356 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

DELIBERATION N° 17-18-113

OBJET : 2018 DASCO 65 Caisse des écoles (17e)-Solde de la subvention 2017 (105.970 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

DELIBERATION N° 17-18-114

OBJET : 2018 DASES 2 Subventions (252 300 €) et avenants aux conventions avec 15 espaces de proximité intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse.

DELIBERATION N° 17-18-115

OBJET : 2018 DAE 193 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant : 12883 euros.

DELIBERATION N° 17-18-116

OBJET : 2018 DAE 194 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 1 500 euros.

DELIBERATION N° 17-18-117

OBJET : 2018 DAC 274 Subventions (4500 euros) aux associations culturelles intervenant dans le cadre de la politique de la ville dans le 17^{ème}.

DELIBERATION N° 17-18-118

OBJET : 2018 DDCT 40 Subventions (55 500 euros) à 8 associations, et conventions pour le financement de projets sociaux dans les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales issues du plan de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants.

DELIBERATION N° 17-18-119

OBJET : 2018 DDCT 42 Subvention (222 661 euros) à 28 associations au titre l'intégration et des résidents non communautaires

DELIBERATION N° 17-18-120

OBJET : 2018 DDCT 46 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (7 500 €) à cinq associations œuvrant dans le 17ème dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

DELIBERATION N° 17-18-121

OBJET : 2018 DPE 26 Subventions (161.660 euros) et conventions avec neuf associations gestionnaires de recycleries.

DELIBERATION N° 17-18-122

OBJET : 2018 DAE 74 Subventions (90.000 euros) et conventions avec neuf structures lauréates de l'appel à projets Paris-Campagne.

DELIBERATION N° 17-18-123

OBJET : 2018 DLH 131 Location d'immeubles passage Petit Cerf (17e) à la RIVP – avenants à baux emphytéotiques.

DELIBERATION N° 17-18-124

OBJET : V172018039 Vœu rattaché à la délibération 2018 DLH 131 portant location d'immeubles passage Petit Cerf (17 e) à la RIVP – avenants à baux emphytéotiques

DELIBERATION N° 17-18-125

OBJET : V172018042 Vœu rattaché à la DLH 131 - Relatif au Passage du Petit Cerf.

DELIBERATION N° 17-18-126

OBJET : 2018 DLH 137 Location de l'immeuble 12-18, bd de Fort de Vaux (17e) à ADOMA-Avenant au bail emphytéotique

DELIBERATION N° 17-18-127

OBJET : 2018 DLH 146 Location de l'immeuble 123, rue de Tocqueville (17e) à la RIVP - Déclassement du domaine public et Bail emphytéotique

DELIBERATION N° 17-18-128

OBJET : V172018038 Vœu relatif aux dysfonctionnements de la société Moovia chargée du contrôle du stationnement payant et de la verbalisation dans le 17e arrondissement

DELIBERATION N° 17-18-129

OBJET : V172018037 Vœu relatif à la dénomination du Centre Paris'Anim Clichy-Batignolles : Centre Paris'Anim Mado Robin.

DELIBERATION N° 17-18-130

OBJET : V172018036 Vœu relatif au dispositif « Opération tranquillité vacances »

DELIBERATION N° 17-18-131

OBJET : V172018040 Vœu relatif à l'insécurité dans le quartier Clichy-Batignolles.

DELIBERATION N° 17-18-132

OBJET : V172018035 Vœu relatif à la situation générale des immeubles ICF La Sablière situés 164, rue de Saussure dans le 17e arrondissement.

DELIBERATION N° 17-18-133

OBJET : V172018034 Vœu relatif au projet de base logistique urbaine ferroviaire

DELIBERATION N° 17-18-134

OBJET : V172018041.Vœu relatif à l'inversion temporaire et jusqu'au mois de novembre 2018 du sens de circulation de la rue de la Jonquière entre la rue du Docteur Paul Brousse et le boulevard Bessières.

DELIBERATION N° 17-18-135

OBJET : V172018043 Vœu relatif au maintien de la fermeture la nuit du Parc Martin Luther King pendant la période estivale 2018.